

# FLAVIGNAC

## Bulletin municipal

FLAVIGNAC EST SUR LA TOILE : [www.flavignac.fr](http://www.flavignac.fr)



Site réalisé avec [TAMRE](#)

[Accueil du site](#)



### Bienvenue sur le site officiel de la commune de Flavignac

Bienvenue sur le site de la commune de Flavignac !

Une gamme variée d'informations y est présente, non seulement pour l'ensemble des habitants de la commune, mais aussi pour nos visiteurs internautes.

Vous allez découvrir cette commune située au sein du Parc naturel régional Périgord-Limousin, dans la Communauté de Communes des Monts de Châlus ([www.montsdechalus.fr](http://www.montsdechalus.fr)).

A une vingtaine de kilomètres de Limoges (Haute-Vienne), Flavignac offre tous les avantages de la vie à la campagne à proximité d'une ville universitaire, métropole régionale. C'est une commune accueillante et dynamique qui possède tout le panel de commerces et de services. Bref, un endroit où il fait bon vivre !



#### Navigation

- Accueil
- Commune
- Associations
- Services
- Vie économique
- Vie communale
- Tourisme
- Mairie

Rechercher :

#### Actualités

► **Horaires mairie :**  
Le secrétariat de mairie est fermé désormais le lundi matin et jeudi matin.

[Bonne visite](#)

[Claudine Pradier](#)

[Maire de Flavignac](#)

[Agenda](#)

[12 h à vélo 22ème édition - Dimanche 5 août](#)



Mairie de Flavignac 87230. Téléphone : 05 55 39 11 14  
Télécopie : 05 55 36 09 05  
[mairie-flavignac@wanadoo.fr](mailto:mairie-flavignac@wanadoo.fr)  
[www.flavignac.fr](http://www.flavignac.fr)

Jun  
2012  
N°72

**Conseil municipal :****Maire :**

Claudine Pradier

**Maires adjoints :**

Christine Sazerat  
Christian Desroche  
Alain Passerieux  
Christophe Lagneau

**Conseillers municipaux :**

Jean-Michel Fleurat  
Patrick Précigout  
René Paraud  
Ludovic Baylet  
Lucienne Gayot  
Valérie Bethoule  
Bernadette Huertas  
Yves Granet  
Brigitte Marchive  
Christophe Lechevallier

**Bulletin municipal :****Responsable de la publication :**

Claudine Pradier

**Comité de lecture :**

Maryline Basset-Labidoire  
Valérie Bethoule  
Colette Malagnac  
Gaston Nouaille

**Saisie des textes :**

Sandra Lamargot

*Le bulletin est distribué par La Poste à tous les foyers de la Commune. Au cas où certains seraient oubliés par les services postaux, nous vous remercions d'en informer le secrétariat de mairie où quelques exemplaires sont disponibles.*

# *Le mot du maire*

L'aménagement dans la mairie rénovée, puis la préparation de l'inauguration ont occasionné un surcroît de travail aux secrétaires. Ajoutées à cela les élections et la refonte complète des listes électorales et voilà pourquoi nous n'avons pas pu faire paraître le bulletin municipal du début d'année. Mais vous pourrez constater que ce numéro est plus complet et contient toutes les informations que nous vous proposons d'habitude en janvier.

Comme vous pouvez le voir sur la première page, Flavignac a maintenant son site internet. Nous le devons pour beaucoup au travail de Lucienne Gayot qui, « en s'amusant » comme elle dit, et en suivant la trame proposée par l'Association des Maires Ruraux, nous a concocté ce bel outil de modernité voulu par l'ensemble des élus.

Le Conseil municipal a voté les budgets de la Commune le 23 mars. La section de fonctionnement dégage un excédent de plus de 130 000 € qui, ajouté au report excédentaire de 2010 nous permet d'abonder la section d'investissement de près de 235 000 €. C'est essentiel pour pouvoir continuer à investir un peu, malgré le poids financier de la restructuration de la mairie.

Les travaux de voirie dans la rue Mozart vont commencer le 18 juin et vont durer jusqu'à fin juillet. Cela va certainement occasionner des gênes pour les riverains et, en particulier, pour les entreprises du secteur mais il y aura toujours moyen de passer d'un côté ou d'un autre. Nous serons toujours à l'écoute de vos difficultés et de vos remarques.

Comme vous avez pu le constater, il nous a fallu bâcher la chapelle de l'église car les infiltrations devenaient dangereuses pour la voûte. Un architecte a été choisi et le dossier est en cours.

Cette année, nous allons réaliser l'assainissement collectif du village de Busserolles. Cela n'ira pas sans poser quelques problèmes, puisque le village est construit sur le rocher. L'étude a déjà commencé sous la direction du cabinet Vrd'Eau Conseils et les travaux doivent débuter en septembre.

L'agrandissement du columbarium est devenu nécessaire car il ne reste que quatre cases à louer, cela se fera au cours des mois prochains.

L'entrée du bourg côté Aix-sur-Vienne va changer d'allure dans le courant du mois de juillet puisque nous avons enfin obtenu les subventions pour l'aménagement des abords de ce carrefour.

Voilà dressé l'essentiel des travaux qui seront réalisés en 2012.

L'été promet d'être animé puisque, outre le traditionnel vide-grenier des Road Intruders et les 12h à vélo de l'UCF, nous aurons cette année les marchés de pays (le 10 juillet et le 8 août) qui apportent une belle effervescence dans le bourg.

La Compagnie AP'NEZ animera la fête de la musique.

D'autre part, le festival de Saint-Yrieix-la-Perche, avec le concours de la Communauté de Communes, va se délocaliser à Flavignac le 10 août pour un concert du guitariste de grande renommée, Emmanuel Rossfelder.

Alors profitez bien de votre été à Flavignac!

Claudine PRADIER.

# Conseils Municipaux

**CONSEIL MUNICIPAL du 30 septembre 2011 : Présents :** Pradier (président de séance), Sazerat, Desroche, Passerieux, Lagneau, Fleurat, Précigout, Paraud, Gayot, Bethoule (secrétaire de séance), Granet, Marchive.

**Absent avec pouvoir :** Baylet.

**Absent excusé :** Lechevallier.

**Absente :** Huertas.

*Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.*

- **ORDRE DU JOUR :**

- **Dissolution de l'Association foncière de remembrement**

Les biens de l'Association foncière de remembrement seront cédés gratuitement à la Commune et les frais de notaire seront à la charge de l'Association foncière de remembrement.

- **Site internet de la Commune**

L'association des Maires ruraux de France (à laquelle la commune adhère) a conçu un service dénommé « campagnol.fr » à destination de ses adhérents pour la création de sites internet. Les services proposés sont : l'accès à la plate-forme de création et d'administration de sites, l'hébergement du site, un outil de création de pages (en ligne), des adresses email, une assistance téléphonique et un nom de domaine. Le montant de l'abonnement annuel est de 180 € TTC tout compris. Le contrat est signé pour une durée d'un an. Son renouvellement se fait de façon tacite sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec un préavis d'un mois.

Le Conseil municipal décide de signer un contrat avec l'association pour la création d'un site internet pour la Commune.

- **Demande d'acquisition de l'ébénisterie**

Conformément à l'estimation des Domaines, Monsieur Perrocheau propose d'acquérir le local et les parcelles de l'ébénisterie pour 45 200 € HT et prend à sa charge les frais de notaire.

Il souhaite également acquérir une partie de la parcelle ZO n°194 (environ 180 m<sup>2</sup>) qui est située devant l'atelier. Il propose de prendre en charge les frais de géomètre.

Le Conseil municipal accepte la vente du local commercial situé sur la parcelle ZO n°113 ainsi que les parcelles ZO n°119 et ZO n°201 à Monsieur Perrocheau pour 45 200 € HT. Les frais de notaire seront à la charge de Monsieur Perrocheau.

Le Conseil accepte également la vente d'une partie (environ 180 m<sup>2</sup>) de la parcelle ZO n°194 au prix de 3 € le m<sup>2</sup>. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acheteur. Il autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces transactions.

### **- Contrôles électricité et gaz – Salles Saint-Fortunat - Groupe scolaire**

Une consultation (procédure adaptée) a été réalisée pour un contrôle annuel des installations électriques et des installations de gaz des salles Saint-Fortunat et du groupe scolaire.

Après examen des propositions moins et mieux disantes, c'est la société SOCOTEC qui est retenue pour la somme de 410 € HT.

### **- Prêt de salle – Union Cycliste de Flavignac**

Madame le Maire fait part d'un courrier de l'Union Cycliste de Flavignac demandant des salles gratuites pour la fête du cidre : les 15 et 16 octobre 2011.

Le Conseil municipal décide que la salle des fêtes sera mise à disposition gratuitement pour l'Union Cycliste de Flavignac mais que les cuisines seront payantes.

Il indique que les locaux devront être remis en bon état à la fin de cette manifestation.

### **- Acquisition de défibrillateur – Amicale sportive de Flavignac**

Suite à la décision d'acquisition de défibrillateurs, il a été décidé que l'Amicale sportive de Flavignac versera une participation de 600 € pour le défibrillateur portable mis à sa disposition pendant les matchs.

### **- Tarifs des chalets du camping à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012**

- A la nuit, quelle que soit la saison :
  - 1 ou 2 personnes : 23 €
  - 3 ou 4 personnes : 29 €
- A la semaine :
  - Très haute saison : semaine du 14 juillet à la semaine du 15 août : 149 € la semaine
  - Haute saison : semaine du 1<sup>er</sup> juillet à la semaine du 14 juillet et semaine du 15 août à la semaine du 31 août : 119 € la semaine
  - Basse saison : avant la semaine du 1<sup>er</sup> juillet et après la semaine du 31 août : 85 € la semaine

Pour toute location à la semaine, une caution de 200 € sera réclamée avant la remise des clés ainsi que le versement d'arrhes représentant 20 % de la location.

- Tarifs pour les objets cassés ou perdus :
  - verre : 3 €
  - assiette : 4 €
  - pichet : 12 €
  - plat, faitout : 35 €
  - bol de cafetière : 15 €
  - fourchette, cuillère, couteau : 2 €
  - tasse, bol, coupelle, épilucheur, ouvre-boîte, spatule bois : 4 €
  - casserole, poêle : 25 €
  - petit ustensile de cuisine (louche, râpe, écumoire, tire-bouchon, couvercle...) : 10 €

### **- Tarifs de location des salles Saint-Fortunat à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2011**

- Particuliers et ressortissants de la Commune :
  - grande salle et bar : 195 €

- grande salle, bar et salle de plonge : 230 €
  - cuisine, matériel et salle de plonge : 90 €
  - petite salle et bar : 130 €
  - petite salle, bar et plonge : 165 €
  - tout (grande salle, petite salle, bar, cuisine, matériel et salle de plonge) : 360 €
- Associations de la Commune et de la Communauté de communes :
    - grande salle et bar : 130 €
    - grande salle, bar et salle de plonge : 150 €
    - cuisine, matériel et salle de plonge : 90 €
    - petite salle et bar : 100 €
    - petite salle, bar et plonge : 120 €
    - tout (grande salle, petite salle, bar, cuisine, matériel et salle de plonge) : 250 €

Pour les associations de la Commune, la gratuité des salles est possible une fois dans l'année lorsque la manifestation est gratuite, hors chauffage et cuisine qui eux sont toujours payants.

Toute demande de gratuité de salle doit être adressée à la mairie par courrier motivé. Elle sera examinée par le Conseil municipal.

Lorsque les salles sont louées pour le 31 décembre, elles sont toujours payantes même si la manifestation est gratuite.

- Particuliers et autres associations :
  - grande salle et bar : 365 €
  - grande salle, bar et salle de plonge : 400 €
  - cuisine, matériel et salle de plonge : 110 €
  - petite salle et bar : 200 €
  - petite salle, bar et plonge : 235 €
  - tout (grande salle, petite salle, bar, cuisine, matériel et salle de plonge) : 540 €

Pour la période allant du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars de chaque année, une participation pour le chauffage sera demandée à chaque location : elle sera de 30 euros pour la grande salle et de 20 euros pour la petite salle. En cas de location de l'ensemble des salles, la participation sera cumulée, elle sera donc de 50 euros.

Un supplément de 30% du montant de la location sera demandé par journée supplémentaire de réservation.

Une caution de 500 euros sera réclamée avant la remise des clés.

A la réservation, un montant représentant 20 % de la location sera à verser à titre d'arrhes, non remboursable en cas d'annulation. Le paiement du solde de la location devra impérativement être effectué avant la remise des clés.

- Objets cassés ou perdus :
  - verre : 3 €
  - tasse, assiette ordinaire : 4 €
  - ramequin, coupe à trou normand : 4 €
  - tasse, assiette en porcelaine : 10 €
  - pichet, saladier : 12 €
  - plat, soupière : 35 €
  - fourchette, cuillère, couteau : 4 €
- Location de tables : 3,50 € la table
- Location de bancs : 2 € le banc

### **- Attribution de l'indemnité de conseil et de confection du budget**

Comme chaque année, il faut attribuer une indemnité de conseil ainsi qu'une indemnité de confection des documents budgétaires à Monsieur Ferreira pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011. Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983.

Le Conseil municipal décide de lui attribuer l'indemnité de confection des documents budgétaires pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011 et indique que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au budget 2011.

### **- Redevance d'occupation du domaine public - France Télécom**

La redevance au titre de l'année 2011 sera de 2 189,43 €.

### **- Redevance assainissement**

Le Conseil municipal décide de fixer à 1,28 € par mètre cube d'eau consommée la redevance d'assainissement à acquitter à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### **- Délibération instituant la taxe d'aménagement fixant un taux uniforme et les cas d'exonération**

La fiscalité de l'urbanisme a évolué avec la création d'une nouvelle taxe d'aménagement (TA). Elle sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012. La TA se substituera notamment à la taxe locale d'équipement (TLE). La commune ayant un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1%.

En accord avec les autres Communes de la Communauté de Communes, le Conseil municipal décide d'exonérer totalement, en application de l'article L331-9 du code de l'urbanisme :

- les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'État hors champ d'application du PLAI (prêt locatif aidé d'intégration, locaux qui sont exonérés de plein droit) ;
- dans la limite de 50% de la surface excédant 100 m<sup>2</sup> pour les constructions à usage d'habitation principale financées à l'aide du prêt à taux zéro (PTZ+) ;
- les locaux à usage industriel et leurs annexes ;
- les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m<sup>2</sup> ;

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014). Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

### **- Travaux rue Mozart – Sélection de la maîtrise d'œuvre**

Nous avons obtenu la subvention du Conseil général pour les travaux de renforcement de voirie de la rue Mozart.

Après consultation (procédure adaptée) de plusieurs maîtres d'œuvre, c'est le Cabinet Vincent, géomètre-expert qui est choisi pour la maîtrise d'œuvre des travaux de la rue Mozart pour un montant de 4 250 € HT.

**CONSEIL MUNICIPAL du 9 décembre 2011 : Présents :** Pradier (président de séance), Sazerat, Desroche, Passerieux, Lagneau, Fleurat, Précigout, Paraud, Gayot, Bethoule (secrétaire de séance), Granet, Marchive, Lechevallier.  
**Absent avec pouvoir :** Baylet.  
**Absente :** Huertas.

*Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.*

- **ORDRE DU JOUR :**

- **Travaux rue Mozart**

Suite aux travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité et de téléphone de la rue Mozart, le bâtiment, qui est occupé par SLP, nécessite un nouveau raccordement au réseau d'électricité. Le montant du raccordement par ERDF s'élève à 1 183,39 € HT.

- **Travaux logement ancien presbytère**

L'insert du logement étant vétuste et surtout fendu, il est nécessaire de le changer, de même pour les menuiseries côté rue. Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises (procédure adaptée). Le montant des devis moins et mieux disants est le suivant :

- pour les menuiseries (remplacement des quatre fenêtres côté rue) : l'entreprise Cherbeix propose de réaliser les travaux pour 3 905,73 € HT ;
- pour le changement de l'insert, la remise aux normes de l'installation et divers travaux (suppression d'une gaine d'air chaud, création d'une arrivée d'air neuf...) : l'entreprise Thermique Jouhanny propose de réaliser les travaux pour un montant de 3 276,22 € HT.

- **Demande d'acquisition de terrain à Tivagnas**

Madame le Maire indique qu'elle a été saisie d'une demande d'acquisition par Monsieur Jean-Claude Peyrichoux d'une portion de voie publique située à Tivagnas. Cette voie dessert uniquement les parcelles ZB n°72, ZB n°77 et ZB n°78 qui appartiennent au demandeur.

Le Conseil municipal décide qu'il y a lieu d'envisager le déclassement puis l'aliénation d'une partie de la voie publique au prix de 3 € le m<sup>2</sup> au profit de Monsieur Jean-Claude Peyrichoux qui s'est engagé à payer les frais de géomètre et les droits de mutation.

Pour ce faire, il faudra procéder à une enquête publique et donc nommer un commissaire enquêteur.

- **Travaux de voirie**

Des devis ont été demandés (procédure adaptée) pour divers travaux de voirie. Le montant des devis moins et mieux disants est le suivant :

- réfection d'un aqueduc à La Terrade : l'entreprise Teyssier propose de réaliser les travaux pour un montant de 1 059,03 € HT ;
- création d'un aqueduc à La Ribière : l'entreprise Teyssier propose de réaliser les travaux pour un montant de 1 657,90 € HT.

**- Acquisition d'un jeu à l'école – Participation de Familles Rurales Flavignac-Lavignac**

Pour la création d'une aire de jeux pour tout petits à l'école, nous avons obtenu une subvention du Conseil général à hauteur de 20 %. L'association Familles Rurales de Flavignac-Lavignac a souhaité verser une participation de 4 055 € pour l'acquisition du jeu (hors installation et réalisation de la plateforme).

Le Conseil municipal remercie l'association pour ce geste généreux au profit des enfants.

**CONSEIL MUNICIPAL du 10 février 2012 : Présents :** Pradier (président de séance), Sazerat, Desroche, Passerieux, Lagneau, Fleurat, Précigout, Paraud, Baylet, Gayot, Bethoule (secrétaire de séance), Granet, Marchive, Lechevallier.  
**Absente :** Huertas.

*Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.*

• **ORDRE DU JOUR :**

**- Travaux avenue Jean Jaurès**

Après l'obtention d'une subvention du Conseil général sur les amendes de police, des devis ont été demandés (procédure adaptée) pour des travaux de mise en sécurité de l'entrée de bourg (avenue Jean Jaurès). Le montant des devis moins et mieux disants est le suivant :

L'entreprise Teyssier est retenue pour un montant de travaux de 13 019,75 € HT, avec une option de 2 034,44 € HT pour la pose d'un drain et le choix de végétaux moins exigeants en entretien.

**- Agrandissement du columbarium – Demande de subvention**

De nombreuses cases du columbarium sont louées. Il est donc envisagé un agrandissement. Il pourrait se matérialiser par l'acquisition de deux columbariums pouvant accueillir 6 familles et 4 cavurnes enterrées. Le montant des travaux est estimé à 15 000 € HT. Pour ce faire, une demande de subvention sera déposée auprès du Conseil général.

**- Classement de la voirie communale dans le domaine public communal**

Il y a lieu de vérifier la longueur de la voirie communale pour l'intégrer dans le calcul de certaines dotations. Certaines voies ne sont pas classées dans le domaine public communal, pourtant elles sont ouvertes à la circulation publique et desservent des habitations.

Le Conseil municipal décide de procéder au classement dans le domaine public communal des voies suivantes à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012 :

N°	LOCALISATION	LONGUEUR (ml)	SURFACE (m <sup>2</sup> )
	<b>Voies rurales</b>		
12a	De la RD 59 à la VC 12	197,00	689,50
12b	De la VC 12 + desserte du hameau « Chazelas »	172,00	619,20
19	De la RD 59 à la VC 207	735,00	2 425,50

20	De la RD 119 à la limite de commune avec Lavignac	930,00	3 162,00
20a	Desserte du hameau « Le Grand Clos »	317,00	1 077,80
23	De la RD 59 à la RD 119	520,00	1 716,00
24	De la RD 59 au hameau « Bel Air »	93,00	325,50
72	De la VC 3 à la RD 59	757,00	2 498,10
207	De la VC 237 à la VC 19	885,00	3 186,00
236	De la RD 59 à la VC 15	1 449,00	5 071,50
	<b>Total</b>	<b>6 055,00</b>	<b>20 771,10</b>
	<b>Voies urbaines</b>		
6	Rue des Palennes	455,00	1 592,50
10	Impasse des écoles	83,00	332,00
10a	Impasse Mazabraud	61,00	335,50
11	Rue Jean Renoir	350,00	1 925,00
72	Rue de Chavillat	200,00	700,00
79	Rue de la Croix de Pierre	405,00	1 701,00
88	Place du Général de Gaulle	88,00	704,00
100	Rue Pasteur	140,00	770,00
204a	Entre la rue Parmentier et la rue Pasteur	71	248,50
237	Allée du Lac Saint-Fortunat	156,00	592,80
	<b>Total</b>	<b>2 009,00</b>	<b>8 901,30</b>
	<b>Longueur totale de voirie à classer</b>	<b>8 064,00</b>	<b>29 672,40</b>

D'autre part, suite à la dissolution de l'Association foncière de remembrement de Flavignac, la Commune est devenue propriétaire de tous ses biens.

En conséquence, le Conseil municipal décide de procéder au classement dans le domaine public communal, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012, des voies goudronnées suivantes, desservants des habitations et/ou, étant susceptibles par leur emplacement d'être empruntées par des services publics :

N° de la ou des parcelles	N° futur	LOCALISATION	LONGUEUR (ml)	SURFACE m <sup>2</sup>
		<b>Voies rurales</b>		
YA 7 en partie YA 11 en partie	VC 301	De la VC 3 au hameau « Beyrand »	1 346	5 344 2 755
YA 28 YA 30	VC 302	De la VC 3 à la limite de Commune	855	6 060 260
YB 54	VC 303	De la RD 20 au hameau « Le Cheyroux »	570	4 756
YC 15 YI 11	VC 304	De la RD 59 au hameau « La Petite Lambaudie »	1 254 272	10 510 1 350
YD 18 YD 22 YE 50 YE 52 YE 54 YE 58 YE 59 YE 60	VC 305	De la RD 59 à la RD 59 voie desservant le hameau « Moulin des Mingoux »	1 088	1 220 3 637 360 36 310 490 90 140

YE 64				480
YE 66				240
YH 22	VC 306	De la VC 4 à la VC 236	837	5 720
YK 13	VC 307	De la RD 21 au hameau « Les Chevailles »	541	4 340
YK 18	VC 308	De la RD 21 à la limite de Commune	130	960
YL 1 en partie	VC 309	De la VC 3 à la VC 4	1 404	1 390
YL 18				1 720
YL 38				5 620
YL 1 en partie	VC 309a	De la VC 309 à la VC 4	276	2 770
YL 4				570
YL 30	VC 310	De la CV 309 à la RD 21	763	4 550
YL 32				2 270
YM 6	VC 311	De la VC 15 à la VC 201	449	3 450
YM 27	VC 312	De la VC 15 à la RD 21	864	2 690
YM 42				4 580
YN 26	VC 313	De la VC 201 au hameau « Les Condamines »	431	3 232
YO 11	VC 314	De la VC 9 au début du hameau « Busserolles »	47	200
ZB 27	VC 315	De la VC 217 à la VC 101	1 142	5 680
ZB 43				2 847
ZB 31	VC 316	De la VC 101 à la VC 4	1 316	4 810
ZC 3				3 070
ZC 4			285	2 810
ZB 51	VC 317	De la VC 219 au hameau « Tivagnas »	83	540
ZB 55				14
ZC 23	VC 318	De la VC 217 à la VC 315	427	3 140
ZD 17	VC 319	De la VC 4 à la VC 316	490	3 510
ZD 30	VC 320	De la RD 59a au hameau « L'Estrade »	173	780
ZH 67				343
ZE 3	VC 321	De la VC 4 au hameau « Le Mas du Champ »	107	630
ZE 5	VC 322	De la RD 59a à la VC 4	639	2 310
ZE 91				2 832
ZE 33	VC 323	De la VC 216 au pont des Grolles	615	3 490
ZH 7	VC 324	De la VC 2 au hameau « La Ribière de Texon »	282	2 000
ZH 13	VC 325	De la VC 2 à la limite de Commune	922	6 120
ZI 10			230	1 760
ZH 82	VC 326	De la VC 2 au cimetière de Texon	160	2 080
ZI 15 en partie	VC 327	De la RD 59a au hameau « Le Goulet »	464	2 400
ZK 3				2 130
ZI 24	VC 328	De la VC 202 au hameau « Puy Hoby »	186	1 500
ZK 7	VC 329	De la RD 59a au hameau « La Borde »	433	3 130
ZK 22	VC 330	De la VC 42 au hameau « Le Moulin des Grolles »	1 003	9 330

ZK 26	VC 331	De la RD 59a à la VC 330	447	4 210
ZM 28	VC 332	De la VC 202 au hameau « La Bastide »	210	1 850
ZN 19	VC 333	De la RD 20 au hameau « Foulénoux »	584	2 380
ZN 25				1 510
ZR 11	VC 334	De la RD 119 à la VC 13	558	4 770
ZR 21 en partie	VC 335	De la RD 59 au hameau « Le Puy Gourcy »	470	2 760
ZS 11 en partie				600
ZS 56 en partie	VC 336	De la VC 12 à la limite de Commune	400	4 359
ZT 35	VC 337	De la VC 207 au hameau « Les Flaques »	318	5 810
ZT 39	VC 338	De la VC 19 à la VC 102 et au hameau « Les Chouettes »	330	5 860
ZW 24			784	1 760
ZW 46				2 700
ZT 2	VC 339	De la VC 207 au hameau « La Gane »	131	910
ZV 111	VC 340	L'allée des Fontaines	61	53
ZV 112				567
ZW 34	VC 341	L'allée des Châtaigniers	144	690
		<b>Longueur totale de voirie à classer</b>	<b>24 521</b>	<b>190 145</b>

Sur la Commune et à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012, la longueur de la voirie communale est identifiée sur un tableau de classement et compte, à présent, avec les voies classées précédemment, 69 702 mètres.

Ces éléments seront fournis à la Direction départementale des territoires (DDT) pour enregistrement.

#### **- Contrôle de conformité des raccordements au réseau d'assainissement collectif**

Lors des transactions de biens immobiliers, la Commune doit donner des renseignements sur les raccordements à l'assainissement (existence ou non d'un branchement...). En ce qui concerne l'assainissement individuel, un service est compétent au niveau de la Communauté de Communes des Monts de Châlus et des contrôles sont effectués tous les quatre ans sur les installations. Pour les assainissements collectifs, il n'existe pas de service similaire.

La SAUR a transmis une proposition de convention pour le contrôle de conformité du raccordement au réseau d'assainissement collectif. Cette proposition consiste à vérifier la conformité des branchements privatifs au réseau d'assainissement collectif (visite auprès des usagers avec information et réponses à leurs questions, conseils par rapport à leurs installations, rédaction d'une fiche de visite et d'un certificat de conformité). Chaque contrôle sera facturé 95 € HT (tarif variable) auprès du demandeur (Commune, usager...). Cette convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012 et elle est renouvelable 3 fois par décision expresse.

#### **- Participation financière pour l'entretien annuel de l'alarme du trésor de l'église**

La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) du Limousin participe financièrement à hauteur de 50 % des frais de fonctionnement hors taxes de l'installation de l'alarme du trésor.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la DRAC du Limousin pour l'année 2011 et accepte le plan de financement suivant:

- Montant des frais de fonctionnement HT : 1 616,89 €  
(frais d'entretien, de télésurveillance et de téléphone)
- Subvention espérée par l'Etat : 808,45 €
- Somme à la charge de la Commune : 1 125,35 € (y compris la TVA).

#### **- Attribution de subventions aux associations et cotisations diverses**

Conformément aux recommandations des organismes chargés du contrôle des comptabilités publiques, Messieurs Desroche, Paraud et Fleurat, Président ou Trésorier d'associations subventionnées par la Commune ne prennent pas part au vote.

- Associations à vocation agricole :
  - GVA de Châlus 80 €
  - CCJA de Châlus 80 €
  
- Associations d'anciens combattants :
  - ACPG-CATM Gerbe + vin d'honneur de la cérémonie du 8 mai
  - FNACA 60 €
  - ANACR 60 €
  
- Associations à vocation sportive :
  - ACCA 100 € + 300 € de subvention exceptionnelle (destruction des nuisibles)
  - Amicale sportive 1 000 € + mise à disposition des installations sportives + 200 € de subvention exceptionnelle (école de foot)
  - Road Intruders 200 €
  - Union Cycliste 500 € + 250 € de subvention exceptionnelle pour les 12 heures à vélo
  - Tennis Club mise à disposition du cours de tennis
  - Gymnastique Volontaire mise à disposition d'une salle d'entraînement
  - Gym Forme pour Tous mise à disposition d'une salle d'entraînement
  
- Associations à vocation culturelle :
  - JMF, délégation de Châlus 80 €
  - Amicale Laïque 300 €
  - Cadanses Folk 200 € + mise à disposition de deux salles d'entraînement
  - Comité de Jumelage 300 € + 500 € de subvention exceptionnelle pour le séjour en Allemagne
  
- Associations diverses :
  - FNATH 20 €
  - Amicale du 3ème Age mise à disposition d'une salle Saint-Fortunat
  - Prévention Routière 20 €
  - Comité de parents 200 €
  - Les Copains d'Eynanças 50 €
  - Comité des fêtes 300 €
  - Ap'Nez 160 €
  - Flavignac Création 100 € mise à disposition d'une salle

Les sommes seront versées sous réserve de la production par chaque association de son bilan financier approuvé en assemblée générale.

- Cotisations diverses :
  - Association des Communes Jumelées 109,97 €
  - AFCCRE 188 €
  - Société Protectrice des Animaux 443,94 €
  - Espaces naturels du Limousin 120 €
  - Conciliateurs de justice et médiateurs du Limousin 50 €
  - Mission locale rurale 898,45 €
  - Ciné Plus 784,72 €
  - Fondation du patrimoine 100 €
  - Association des Maires 201,25 € + 14 € (adhésions individuelles des conseillers)
  - ADIL 139,10 €
  - ADAC 116,40 €
  - PNR Périgord-Limousin 1 088,71 €
  - Maires ruraux de France 75 € + 180 € pour le site internet

#### **- Prêt de salles – Cadanses Folk**

Un courrier de l'association Cadanses Folk demande l'utilisation gratuite de la salle des fêtes pour une veillée qui aura lieu le 3 mars 2012. Cette manifestation sera gratuite.

Le Conseil municipal accepte le prêt gratuit de la salle. Seuls les frais de chauffage seront demandés, compte tenu de l'utilisation de la salle en période hivernale.

#### **- Spectacle la Culture au Grand Jour**

Dans le cadre de la Culture au Grand Jour, le Conseil général va organiser un spectacle gratuit à la salle des fêtes de Flavignac le jeudi 19 avril 2012. A cette occasion, il demande la mise à disposition gratuite de la salle, ce qui est accepté par le Conseil municipal.

#### **- SYDED – Collecte de textiles linge et chaussures**

Le Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets ménagers et assimilés (SYDED) a mis en place une filière de collecte et de recyclage des textiles, linge et chaussures usagés en partenariat avec le Conseil général, Limoges Métropole, Sita Suez et la Boîte à Papiers. Un conteneur sera implanté dans le bourg à titre expérimental. Il sera situé à l'éco-point à côté de La Poste.

#### **- Commerce ambulant - Demande d'emplacement – Participation au branchement électrique**

Madame le Maire donne lecture d'un courrier concernant une demande d'emplacement le mercredi soir sur la Place du Général de Gaulle pour la vente de plats à emporter (pizzas, lasagnes...).

Le Conseil municipal autorise cette demande d'emplacement le mercredi soir de 16 h à 21 h à compter du mois d'avril 2012. Il autorise le branchement sur le compteur du marché.

Compte tenu de la consommation d'électricité engendrée par ce type de commerce, le Conseil municipal indique que le branchement sera gratuit pour le mois d'avril. Une participation de 25 € sera demandée pour l'année 2012. A compter de 2013, la participation annuelle sera de 50 €.

**CONSEIL MUNICIPAL du 23 mars 2012 : Présents :** Pradier (président de séance), Sazerat, Desroche, Passerieux, Lagneau, Fleurat, Précigout, Paraud, Baylet, Gayot, Bethoule (secrétaire de séance), Granet, Marchive.  
**Absents :** Huertas, Lechevallier.

*Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.*

- **ORDRE DU JOUR :**

- **Approbation des comptes administratifs et de gestion 2011**

- **CCAS (Caisse Communale d'Action Sociale) :**

Le report excédentaire de 2010 ajouté aux résultats de l'exercice 2011 donne un excédent de 4 700,93 € intégralement repris au budget primitif 2012.

- **Assainissement :**

En section de fonctionnement, le report de 2010 ajouté aux résultats de l'exercice 2011 donne un excédent global de 15 667,20 € intégralement repris au budget primitif 2012.

- **Budget général de la Commune :**

En section de fonctionnement, le report excédentaire de 2010 (soit 121 551,14 €) ajouté aux résultats de l'exercice 2011 (soit 130 080,95 €) donne un excédent global de 251 632,09 €, ce qui nous permet d'affecter 234 984,99 € à la section d'investissement. Le reste, soit 16 647,10 € est repris au budget primitif 2012.

Les comptes administratifs sont votés en l'absence du maire comme le veut le Code Général des Collectivités Territoriales.

- **Budgets primitifs**

Les projets de budgets primitifs ont été examinés par la commission municipale des finances le 15 mars 2012.

- **CCAS :**

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes à 10 700 €. Les dépenses concernent essentiellement le repas et le colis des aînés.

- **Assainissement :**

La section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à 83 278 €. Les crédits concernent la réalisation de travaux d'assainissement collectif dans le village de Busserolles. La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 36 906 €.

- **Budget général de la Commune :**

En section d'investissement, le budget primitif s'équilibre à hauteur de 967 788 €. Différents programmes sont soldés, annulés ou reconduits et/ou au besoin, pourvus en nouveaux crédits :

- Travaux voirie : 38 700 € dont 28 500 € crédits nouveaux. Une subvention du Conseil général de 12 253 € est prévue.
- Matériel divers : 6 750 € dont 6 000 € de crédits nouveaux, notamment pour une herse (zéro pesticide), une bétonnière, un nettoyeur haute pression, des isoaloirs aux normes handicapés.
- Acquisition de terrains : 5 000 € de crédits nouveaux.
- Plantations d'arbres et d'arbustes : 500 € dont 200 € de crédits nouveaux.
- Aménagement du cimetière : 14 078 € de crédits nouveaux pour l'agrandissement du columbarium. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 6 000 € par le Conseil général. Il reste à percevoir une subvention de 5 000 € du Ministère de l'Intérieur (pour le caveau communal).
- Eglise – Restauration d'objets mobiliers : 3 000 € de crédits nouveaux pour la restauration d'un reliquaire. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 877 € par le Conseil général et 627 € par l'Etat.
- Participation pour Voirie et Réseaux, Rue de la Croix de Pierre : 10 744 € sans crédits nouveaux.
- Logement ancien presbytère : 15 700 € dont 8 000 € de crédits nouveaux pour divers travaux : changement des fenêtres côté rue et réalisation d'une salle de bain.
- Mairie : 48 600 € dont 28 000 € de crédits nouveaux pour payer les derniers travaux et du mobilier. Il reste à percevoir une subvention du Conseil général à hauteur de 56 780 € et de l'Etat (dotation globale d'équipement) à hauteur de 64 603 €.
- Camping : 15 000 € de crédits nouveaux. Ces travaux concernent des aménagements supplémentaires aux vestiaires. Il reste à percevoir la subvention de 12 195 €.
- Aménagement de l'avenue Jean Jaurès : 18 005 € de crédits nouveaux pour l'aménagement de l'entrée de bourg du côté Saint-Martin-le-Vieux.
- Aire de jeux à l'école : il reste à percevoir une subvention de 3 510 € par le Conseil général.
- Rue Mozart : 257 030 € dont 255 530 € de crédits nouveaux pour les travaux d'enfouissement de réseaux et de réfection de la voirie. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 48 000 € par le Conseil général et 32 548 € par le Syndicat d'électrification (SEHV).
- Eglise – Toiture de la chapelle : 25 000 € de crédits nouveaux. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 4 180 € par le Conseil général et 4 180 € par l'Etat.
- Reliures d'Etat-Civil : 700 € de crédits nouveaux. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 234 € par l'Etat.

En section de fonctionnement, le budget primitif s'équilibre à hauteur de 783 162 €.

Le Conseil décide de modifier les taux d'imposition communaux comme suit (+ 1,5%) pour essayer de pallier la diminution de certaines dotations (- 5 700 €). Notons que nous restons néanmoins bien au-dessous de la moyenne des taux des communes de même importance.

	Taxe habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
Moyenne des taux des communes (700 à 2 000 habitants) en Haute-Vienne en 2010	24,14	18,39	69,32
Moyenne des taux des communes (700 à 2 000 habitants) en Haute-Vienne en 2011	24,26	18,52	69,99
Flavignac : taux votés en 2011	12,39	14,88	61,24
Flavignac : taux votés en 2012	12,58	15,10	62,16

### **- Création de l'Agence technique départementale de la Haute-Vienne – Adhésion de la Commune**

Pour pallier le désengagement de l'Etat sur le conseil aux Communes en matière de voirie, le Conseil général a décidé de créer une agence qui serait chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Le Conseil municipal, compte tenu de l'intérêt pour la commune d'une telle structure, décide :

- d'approuver les conditions de la création de l'agence technique départementale de la Haute-Vienne ainsi que son projet de statuts ;
- d'adhérer à l'agence pour les volets suivants :  
Bâtiments et espaces publics, Informatique, Voirie et infrastructures ;
- d'approuver le versement d'une cotisation sur la base du barème indicatif annexé, étant entendu que le montant annuel des cotisations sera fixé par le Conseil d'administration de l'agence ;
- de désigner Madame Claudine Pradier, Maire, pour siéger à l'Assemblée Générale de l'agence.

### **- Mise à disposition d'un agent auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale des Monts de Châlus**

Après l'accord de l'intéressée et celui de la commission paritaire, le Conseil municipal accepte la mise à disposition de Madame Fabienne Lecharbonnier auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale des Monts de Châlus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour une période de trois ans à raison de 4 heures hebdomadaires.

Une convention de mise à disposition sera signée entre la Commune et le CIAS des Monts de Châlus.

### **- Travaux logement ancien presbytère**

Au vu du mauvais état de la pièce servant de salle de bain dans le logement du presbytère, il est décidé la réfection complète de la plâtrerie avec pose d'un extracteur d'humidité, d'une cabine de douche, d'un radiateur et d'un meuble-vasque.

Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises (procédure adaptée). Le montant des devis moins et mieux disants est le suivant :

- pour la réfection de la salle de bain (pose d'une cabine de douche, meuble, extracteur d'humidité, radiateur) : l'entreprise Duarte propose de réaliser les travaux pour 4 067,02 € HT ;
- pour les travaux de plâtrerie : l'entreprise Marchat propose de réaliser les travaux pour un montant de 1 971,63 € HT.

### **- Acquisition de matériel**

Après consultation (procédure adaptée) de plusieurs entreprises, un nettoyeur haute pression thermique sera acheté au Garage Lamargot pour un montant de 1124,50 € HT.

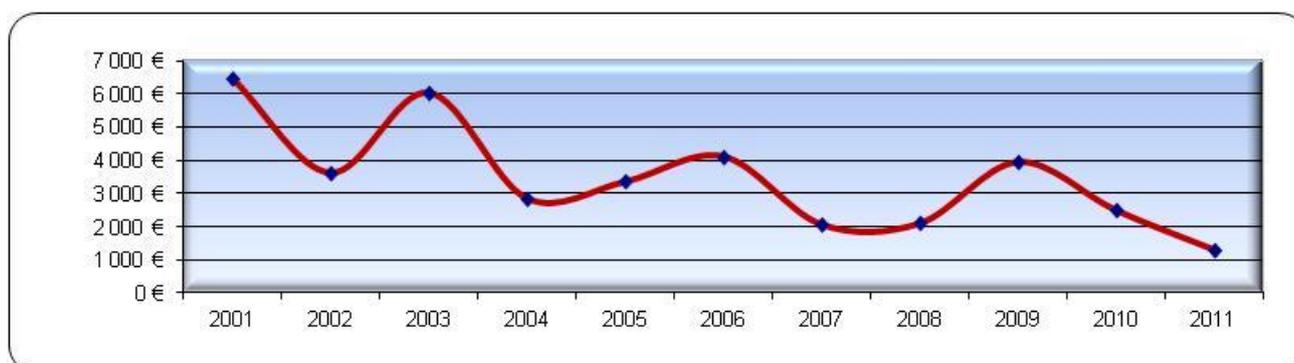
### **- Travaux église – Maîtrise d'œuvre**

Après consultation (procédure adaptée) de plusieurs architectes pour des travaux à l'église (restauration de la couverture de la chapelle et réparation d'un vitrail notamment), c'est l'offre de Monsieur Luc Joudinaud – La Gare Architectes à Excideuil – avec un taux de rémunération à 12,5 % du montant des travaux HT, qui est retenue.

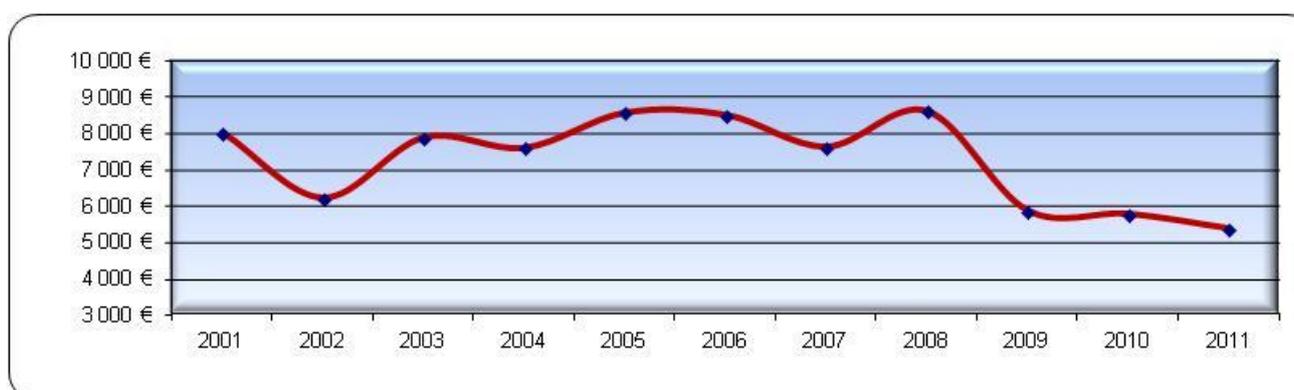


# *Bilan des régies*

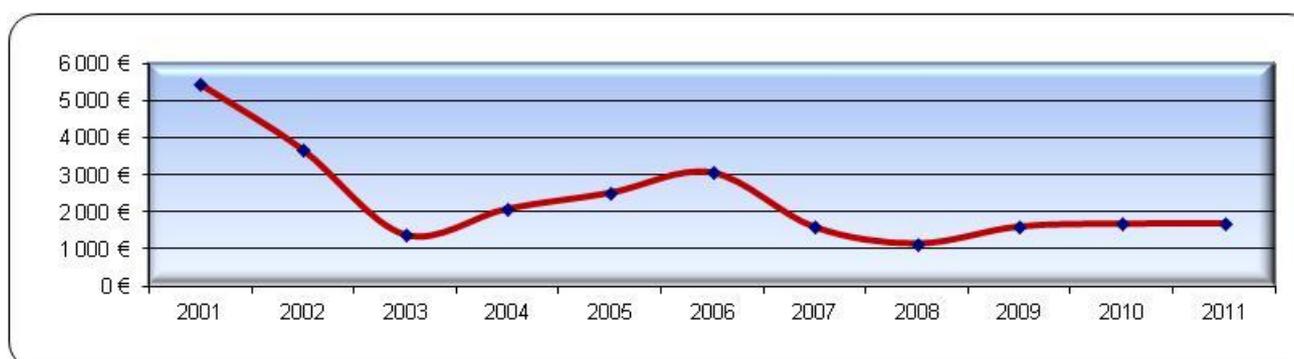
## BUVETTE



## CAMPING



## PÊCHE



# Flavignac a son site internet

Flavignac est sur la toile.

Vous pouvez consulter le site à l'adresse suivante : [www.flavignac.fr](http://www.flavignac.fr).



## Navigation

[Accueil du site](#) > [Services](#) > [Ecole](#)

## Dans la même rubrique

[Accueil](#)  
[Commune](#)  
[Associations](#)  
**Services**  
[Ecole](#)  
[La bibliothèque](#)  
[Centre de loisirs "Bouge tes Loulous"](#)  
[Vie économique](#)  
[Vie communale](#)  
[Tourisme et patrimoine](#)  
[Mairie](#)

[La bibliothèque](#)

[Centre de loisirs](#)

["Bouge tes Loulous"](#)

## Ecole

Depuis la rentrée de septembre 2007, l'école de Flavignac est en regroupement pédagogique intercommunal (R.P.I) avec l'école de Les Cars

- 24 rue Jean Rateau à Flavignac, Tél : 05.55.39.11.39  
Les niveaux accueillis à Flavignac : de la TPS au CE1
- Le Bourg à Les Cars, Tél : 05.55.36.90.26  
Les niveaux accueillis à Les Cars : du CE2 au CM2

Les horaires de l'école : 9h-12h et 13h30-16h30 sur 4 jours.

les menus de la cantine sont en lignes



Rechercher :



## Actualités

Garderie périscolaire municipale [en savoir plus](#)

Avec l'aide de l'Association des Maires Ruraux de France, notre Commune possède désormais son site officiel.

Nous vous invitons à le consulter et n'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions pour améliorer le contenu.

Pour les associations de la Commune qui désirent être présentes sur le site ainsi que les commerces de Flavignac qui ne sont pas encore référencés dans la rubrique « Vie économique », contacter le secrétariat de mairie.

Si vous avez un site internet, nous pouvons faire un lien vers votre site.

# Opération Zéro Pesticide



La commune de Flavignac souhaite s'engager dans l'opération « Zéro pesticide dans nos villes et villages » afin de réduire l'utilisation de pesticides pour l'entretien des espaces publics.

Pour officialiser cette démarche, la Commune a signé la charte Objectif le mercredi 6 juin à 20 h à la salle des fêtes.

Ce fut également l'occasion d'une soirée débat « Jardiner au naturel », Comment faire de la nature son alliée ? animée par Limousin Nature Environnement.



Le but n'est pas d'arriver à zéro pesticide en un an, ni en deux ans (nous n'en avons pas réellement les moyens techniques) mais de diminuer progressivement les pesticides en recourant aux techniques alternatives, comme le paillage de nos massifs, ce qui se fait déjà depuis 3 ans.

La FREDON Limousin et Limousin Nature Environnement nous ont fait un diagnostic gratuit sur les tâches à réaliser.

Des secteurs que nous avons choisis (petit stade de l'école, plage, terrain de pétanque, grande allée du cimetière), pour commencer, ne seront plus traités avec du désherbant.

Pour cela, nous allons essayer plusieurs matériels afin de nous aider dans cette réalisation et voir ce qui sera le plus adapté à notre Commune.

Avant 2011, nous passions 60 à 70 litres de désherbant. L'an dernier, nous sommes descendus à 35 litres ce qui, de plus, nous a permis de diminuer le coût de 1 200 euros à 850 euros.

Nous allons faire du fleurissement de pied de mur : le mur du cimetière et celui de l'école. Nous faisons un essai cette année afin de voir ce que cela va donner.

Du fleurissement de pied d'arbres est également prévu comme devant La Poste et le Café des Sports.



## *Avis aux nouveaux habitants*

Depuis quelques années, la mairie offre à tous les nouveaux habitants un **dossier d'accueil** destiné à faciliter leur installation dans la Commune. Celui-ci comprend le plan guide de la Commune, la liste de tous les numéros et adresses utiles, l'organisation du Conseil municipal et des services municipaux, de l'école, des différentes régies, etc. Il inclut également la liste et les coordonnées de tous les commerçants, artisans et professionnels de la Commune ainsi que les coordonnées et une brève présentation des associations locales.

Il comprend aussi des renseignements pratiques concernant, par exemple, l'inscription sur la liste électorale, le dépôt de permis de construire, etc.

Autant de renseignements susceptibles d'éviter des pertes de temps en recherches inutiles. **Si vous êtes nouvellement arrivés dans la commune, nous vous invitons donc à vous présenter au secrétariat de mairie pour retirer gratuitement votre dossier.**

## *Remerciements*

La municipalité remercie :

- Nathalie et Cyril Aide du magasin Coop pour avoir offert des fleurs ;
- Pascal Lamberty pour son aide lors du transfert des archives après les travaux de rénovation de la mairie

## *Objets trouvés*

Beaucoup d'objets trouvés suite, par exemple, à des manifestations sur la Commune ou des locations de la salle des fêtes sont rapportés au secrétariat de mairie.

Si vous avez perdu un objet, n'hésitez pas à vous renseigner à la mairie, peut-être vous y attend-il tout simplement !

# *Rappel de réglementation*

## Réglementation de l'emploi du feu

La fin de l'hiver est en Limousin une période particulièrement propice aux feux de végétation. Elle amène chaque année les sapeurs-pompiers de la Haute-Vienne à multiplier les interventions liées à une absence de maîtrise du risque d'incendie, tant en milieu rural que dans les secteurs urbanisés.

Il est nécessaire d'appeler l'attention sur **les règles à respecter** en la matière :

- **s'agissant des feux de jardins** : le brûlage des déchets verts par les particuliers représente à la fois une source de pollution et un risque de propagation d'incendie. Il provoque en outre régulièrement des troubles de voisinage. Le règlement sanitaire départemental interdit à son article 84 l'incinération des déchets ménagers. Une circulaire interministérielle du 18 novembre 2011 précise, sur la base de l'article R541-8 (annexe II) du code de l'Environnement, que les déchets verts constituent des déchets ménagers et que, dès lors, leur brûlage est interdit.
- **s'agissant de l'écobuage et des feux dirigés** : un arrêté préfectoral du 12 juillet 2004 régit l'emploi du feu dans les bois, forêts et landes. Pour mémoire, cet arrêté, dont les prescriptions sont toujours d'actualité, interdit à toute personne, pendant la période du 1<sup>er</sup> mars au 30 septembre :
  - de porter ou d'allumer du feu à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres d'une zone boisée, d'une lande ou d'une friche.
  - d'incinérer des végétaux sur pied à l'intérieur et jusqu'à une distance de 400 mètres d'une zone boisée, d'une lande ou d'une friche.
  - de fumer dans les bois, forêts, plantations et reboisements, ainsi que d'y apporter tout appareil à flamme nue.

Les travaux indispensables qui justifieraient des incinérations durant cette période doivent être soumis à autorisation de la Préfecture pour les entreprises, et à autorisation du Maire pour les particuliers. Cette demande d'autorisation doit être effectuée 20 jours à l'avance (l'opération pouvant être reportée pour raison météorologique). Les gendarmes et les sapeurs-pompiers devront être tenus informés de ces opérations.

Les demandeurs doivent préciser :

- la motivation du brûlage
- le nom et l'adresse du demandeur
- les dates, heures et lieux prévus
- la nature des végétaux à brûler et la superficie
- les moyens de prévention prévus
- un numéro de téléphone à contacter.

Indépendamment de ces règles spécifiques, le Préfet peut interdire tout usage du feu dans le département dès lors que des circonstances particulières, telles qu'un pic de pollution ou une sécheresse prolongée, accompagnée ou non de vents soutenus, le justifieront.

D'une manière plus générale, les règles de prudence imposent de veiller à ce que l'emploi du feu soit assorti de mesures de prévention adéquates, telles que la surveillance permanente, la limitation des volumes et surfaces à incinérer, la disposition d'un moyen d'alerte des secours ou la préparation d'outils ou de moyens d'extinction ou de limitation de la propagation du feu.

# *Permanence conciliateur*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, Madame Mara LOGELIN a été nommée pour exercer les fonctions de conciliateur de Justice dans le ressort du tribunal d'instance de Limoges sur le canton de Châlus pour une période de deux ans.

En cas de litige, vous pouvez la rencontrer à Châlus où elle tient des permanences tous les premiers mardis du mois à la salle des permanences.

# *Urbanisme*

## **Travaux sur constructions existantes / simplification des formalités**

Le décret du 5 décembre 2011 simplifie les formalités à accomplir pour certaines extensions de constructions existantes.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les travaux d'extension de constructions existantes sont soumis à simple déclaration préalable lorsque :

- dans les zones urbaines des communes couvertes par un PLU ou un document d'urbanisme en tenant lieu, la surface hors œuvre brute (SHOB) maximale des extensions est inférieure à 40 m<sup>2</sup> ;
- lorsque la SHOB des travaux est inférieure à 20 m<sup>2</sup> dans les autres zones.

Toutefois, entre 20 et 40 m<sup>2</sup>, un permis de construire sera exigé lorsque les extensions auront pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà du seuil fixé pour le recours obligatoire à un architecte (170 m<sup>2</sup>).

Enfin, les travaux de modification du volume d'une construction existante entraînant le percement d'un mur extérieur ne seront plus soumis à permis de construire et ce, quelle que soit la surface créée. Une simple déclaration préalable suffira.

Ces dispositions sont applicables aux demandes d'autorisation déposées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

# PNR Périgord-Limousin



## Vers une meilleure gestion des milieux aquatiques au sein du Parc naturel régional Périgord-Limousin

■■■ **Entretien** avec Fabienne Renard-Laval, responsable du pôle « gestion des espaces naturels ».

**L'Axe n°1 de la nouvelle charte du Parc naturel régional Périgord-Limousin s'intitule « Améliorer la qualité de l'eau à l'échelle des trois têtes de bassins versants », que voulez-vous dire ?**

Fabienne Renard-Laval : c'est une des priorités du parc de répondre aux enjeux de préservation des fragiles rivières de nos têtes de bassins versants de la Vienne, de la Charente et de la Dordogne, et de la ressource en eau qui en dépend. Il est ainsi le lien entre la réglementation relative aux milieux aquatiques et les projets des différents acteurs du territoire.

**Pourquoi la qualité de l'eau est-elle une priorité pour le Parc ?**

FRL : la majorité des « masses d'eau » du territoire du Parc sont identifiées comme devant faire l'objet d'actions visant à la reconquête de leur bon état écologique, car les nombreux aménagements, anciens ou plus récents, sont à l'origine de perturbations importantes des milieux, des espèces, du régime et de la qualité des eaux (cyanobactéries notamment).

**La réglementation sur la ressource en eau régie par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques est souvent complexe à appréhender par les propriétaires concernés. Comment faut-il s'y prendre quand on veut entreprendre des travaux ?**

FRL : Il est nécessaire de prendre contact avec les services de Police de l'eau à la Direction Départementale des Territoires de votre département. Ce sont eux qui donnent les autorisations pour réaliser les travaux soumis à la loi sur l'eau. Si ces demandes ne sont pas réalisées, des sanctions peuvent être prises par le service de Police de l'Eau ou par l'Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA). Si le parc peut vous aider dans vos démarches administratives, il n'a pas de pouvoir de police de l'eau, et ses conseils ne valent pas autorisation !

**Quel est le fondement de cette réglementation ?**

FRL : c'est la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) de 2000 et Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006 elle-même traduite dans les grands documents d'orientation que sont les SDAGEs (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Les SDAGEs définissent pour la période 2010-2015 la gestion des eaux à l'échelle des grands bassins versants français et identifient des sous unités appelées « masses d'eau ». Ces masses d'eau ont subi une expertise pour connaître leur qualité chimique et biologique, et l'évaluation d'un état global en a découlé. Cette évaluation a permis de fixer des objectifs d'atteinte du bon état écologique à différentes échéances (2015, 2021, 2027)

**Et concrètement, que fait le Parc ?**

FRL : le Parc met à disposition une équipe de chargés de mission pour :

- Elaborer et mettre en œuvre des plans de gestion pluriannuels de cours d'eau pour le compte de maîtres d'ouvrages locaux (syndicats de rivières, communautés de communes...)
- Aider à la mise en place de techniciens rivière auprès de structures compétentes
- Réaliser des études spécifiques
- Porter des diagnostics de bassins versants
- Conseiller les propriétaires d'étangs
- Animer la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides
- Animer deux sites Natura 2000 en vallée, avec montage de contrats rémunérés avec les riverains
- Mobiliser des financements d'un programme LEADER pour des mesures agro-environnementales spécifiques aux zones humides et aménager des points d'abreuvement pour le bétail
- Aider à bénéficier de financements par l'agence de l'eau ou des fonds européens pour certaines actions.

■■■ **Responsable du pôle « Gestion des espaces naturels »** : Fabienne Renard-Laval

Pour plus d'informations :  
**Parc naturel régional Périgord-Limousin**  
 La Barde  
 24450 La Coquille  
 Tel : 05.53.55.36.00 [info@pnrpl.com](mailto:info@pnrpl.com)  
[www.parc-naturel-perigord-limousin.fr](http://www.parc-naturel-perigord-limousin.fr)

# SYDED

## La prévention des déchets

Les déchets sont le reflet de nos modes de vie et de consommation. La production à l'habitant d'ordures ménagères et assimilées ayant plus que doublé en 40 ans, les déchets sont devenus une préoccupation nationale et européenne. Ainsi le Grenelle de l'environnement a inscrit parmi ses enjeux de limiter leur impact écologique et économique en incitant à la réduction de leur production.

Sur le territoire du SYDED, ce sont environ 42 000 tonnes d'ordures ménagères qui ont été produites en 2010. Le transport et le traitement de ces déchets ont des impacts environnementaux et économiques, même si leur prise en charge est de plus en plus respectueuse de notre environnement.

Le Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets ménagers et assimilés de la Haute-Vienne (SYDED) s'est engagé en octobre 2010 dans un Programme Local de Prévention des Déchets. L'objectif principal de ce programme et des actions qui le composent est de réduire de 7% la production d'ordures ménagères sur notre territoire d'ici 5 ans.

Dès à présent, vous pouvez participer à cet engagement en adoptant des gestes qui permettent de réduire significativement le poids et le volume de votre poubelle.



### **Consommer proche**

Notre territoire est riche de savoir-faire. Nombre de produits sont disponibles via des circuits courts. Plusieurs associations proposent de rapprocher producteurs et consommateurs.

Liens : [www.gablim.com](http://www.gablim.com) - [www.manger-bio-limousin.com](http://www.manger-bio-limousin.com) - [www.producteurs-bio-limousin.com/](http://www.producteurs-bio-limousin.com/) - [www.marches-producteurs.com/hautevienne](http://www.marches-producteurs.com/hautevienne)



### **Changer nos habitudes**

Le sac de caisse à usage unique est de plus en plus rare ; pourtant, certains commerçants donnent encore le « pochon » par habitude. Prendre son panier ou son sac réutilisable pour faire ses courses, c'est économiser 30g/sac, soit 60 000 tonnes de déchets pour 2 milliards de sacs utilisés chaque année en France.



### **Jardiner nature**

Les produits phytosanitaires représentaient 78 000 tonnes en France pour l'année 2008. Le plan Ecophyto 2018, à la suite du Grenelle de l'environnement, prévoit la réduction de 50 % de l'usage de pesticide au niveau national dans un délai de dix ans, si possible.

Les bactéricides, fongicides, herbicides, désherbants, insecticides, répulsifs... sont facilement remplaçables par des produits naturels, voire des plantes déjà présentes au jardin. On connaît tous le purin d'orties pour ses nombreuses vertus. D'autres plantes, comme la consoude, la tanaisie, la prêle ou encore la phacélie nous apportent leur aide gracieusement et naturellement.



### Choisir de recevoir ou non la publicité non adressée

60% des imprimés non sollicités proviennent des grandes surfaces, alimentaires ou spécialisées. Ces dernières proposent, pour la plupart, des programmes de fidélisation afin de recevoir leurs offres spécifiques.

Il suffit de s'abonner pour les recevoir par courrier, par internet ou sur notre téléphone portable.



### Réemployer

Nous avons perdu l'habitude de réparer, recoudre, recoller, etc. Le rapport qualité/prix des produits du quotidien nous entraîne à racheter des produits neufs plutôt que de chercher à réutiliser les anciens. Les réparateurs d'appareils électriques et électroniques se font rares. Le recours à la déchetterie est presque systématique et le dépôt n'est pas directement payant. Pourtant, les produits ont un coût à leur fabrication, à leur usage et à leur élimination. Réutiliser, revendre, donner, louer, réparer, détourner... le réemploi permet de limiter ces coûts.

Sur le secteur du SYDED, plusieurs déchetteries sont équipées d'un espace réemploi pour déposer les objets dont nous n'avons plus l'utilité, mais qui peuvent malgré tout resservir.

La prévention des déchets, c'est réduire leur production en volume mais c'est aussi réduire leur nocivité. Certains produits de consommation ont des impacts négatifs sur notre environnement. Pour vous aider à choisir des produits plus respectueux, des éco labels garantissent un impact réduit :

Les labels environnement qui garantissent un impact réduit :



Les labels de l'agriculture biologique :



Le logo du papier recyclé :



Plus d'information sur le site [www.syded87.org](http://www.syded87.org)

**N'oublions pas qu'un Français produit plus d'1kg par jour de déchets !**

**En adoptant des gestes simples de consommation responsable et d'autogestion d'une partie de nos déchets, nous pouvons réduire considérablement notre impact sur l'environnement.**



Syndicat départemental pour l'élimination des déchets ménagers et assimilés

19, rue Cruveilhier • B.P. 13 114 • 87031 Limoges Cedex 1 • Tél. 05 55 12 12 87 • Fax 05 55 10 11 27

Email : [contact@syded87.org](mailto:contact@syded87.org) • Site : [www.syded87.org](http://www.syded87.org)



# Environnement

## Le traitement des ordures ménagères

Chaque Haut-Viennois produit en moyenne 543 kg de déchets par an (253 kg d'ordures ménagères, 73 kg de déchets recyclables et 217 kg de déchets apportés en déchetteries). Réduire la production de déchets est un enjeu majeur pour nous tous, pour diminuer notre impact sur l'environnement, pour préserver les ressources naturelles et pour maîtriser les coûts.

Nous devons donc diminuer le poids de nos déchets « Ordures Ménagères », pour en maîtriser les coûts et éviter de trop fortes augmentations, comme celle qui s'est produite cette année, soit en utilisant pour ceux qui le peuvent le compostage, soit en faisant du tri sélectif et donc en utilisant les Eco-Points à notre disposition à La Poste, Route de Gorre, au Stade ainsi qu'au Puy Renon, ou bien en produisant moins de déchets.

## Rappel du guide du Tri



## Incivilités

Ces différentes plateformes ne sont pas des dépotoirs, ni des déchetteries, nous retrouvons des déchets qui n'ont rien à faire à cette place et les employés communaux passent plusieurs heures par mois pour tenir propres ces sites, alors **soyons un peu plus citoyen !**

## Implantation des bornes textiles sur le territoire du SYDED



Sur l'Eco-Point qui se trouve à l'angle de La Poste, il existe maintenant un container à vêtements, vous pouvez y déposer des vêtements et des chaussures qui ne vous servent plus, emballés dans un sac.

### Rappel sur les bacs de regroupement

Il existe des bacs de regroupement aux abords des voies sans issue ou aux endroits où il y a une forte concentration d'habitations, **ces bacs sont uniquement pour les ordures ménagères.** Hélas on y trouve de tout, que ce soit carton, plastique et sac de gazon.... !!! Et ils ne sont alors pas collectés. Il faut tout retirer.

**Uniquement les ordures ménagères, le reste est INTERDIT.**

Nous vous rappelons que les déchetteries de Châlus et Nexon sont accessibles aux habitants de Flavignac, bien sûr, munis de votre carte du SYDED délivrée gratuitement.

### Obtenir un badge d'accès Recypart

Pour tout particulier, l'accès à la déchetterie requiert un badge Recypart.

Chaque personne résidant sur le secteur du SYDED (zone rurale de la Haute-Vienne) peut obtenir son badge (1 par foyer) en s'adressant à sa collectivité en charge de la collecte des ordures ménagères (Communauté de Communes des Monts de Châlus) ou directement en déchetterie.

Il suffit pour cela de retourner le formulaire complété ainsi qu'un justificatif de domicile. La collectivité qui vous attribue votre badge est la même que celle qui collecte vos ordures ménagères.



**La prévention et le tri restent les gestes les plus simples pour limiter l'augmentation de notre facture.**

# Nouveau à Flavignac

La maison  
**du Village**  
FLAVIGNAC  
les services pour bien vivre dans notre village

**OUVERTURE LE 22 MAI 2012**

UNE BOUTIQUE PROPOSANT  
PLUSIEURS SERVICES

Tout le monde de l'image et de la photo :  
Portraits Mariages Reportages  
Matériel photo Tous travaux photo

**Flavimage**

Vins fins et vins table, boissons  
produits du terroir , produits de  
producteurs locaux , confitures  
etc.....

**Les Délices  
de Flavignac**

ENEZ DECOUVRIR TOUS NOS SERVICES

Sandrine et Didier Sallet vous attendent pour vous  
renseigner

1 Place Saint Fortunat  
87230 FLAVIGNAC  
05 55 35 99 54 / 06 26 50 48 87

**06 01 96 30 89**

**Lio  
Pizz**

**Pizzas à emporter**

» **PIZZAS**

» **PLAT CUISINE**

» **PAELLA**

» **REPAS EVENEMENTIEL**

Tous les mercredis de 16h à 21h,  
place du Général de Gaulle

**LE MOULIN DE LA REBEYROLLE**

Gîtes au coeur de la France (Limousin)

*Bienvenu chez Nick Thysen*







Vacances à la pêche au domaine de votre séjour



## LE MOULIN DE LA REBEYROLLE

Thysen Nick

La Rebeyrolle

87230 FLAVIGNAC

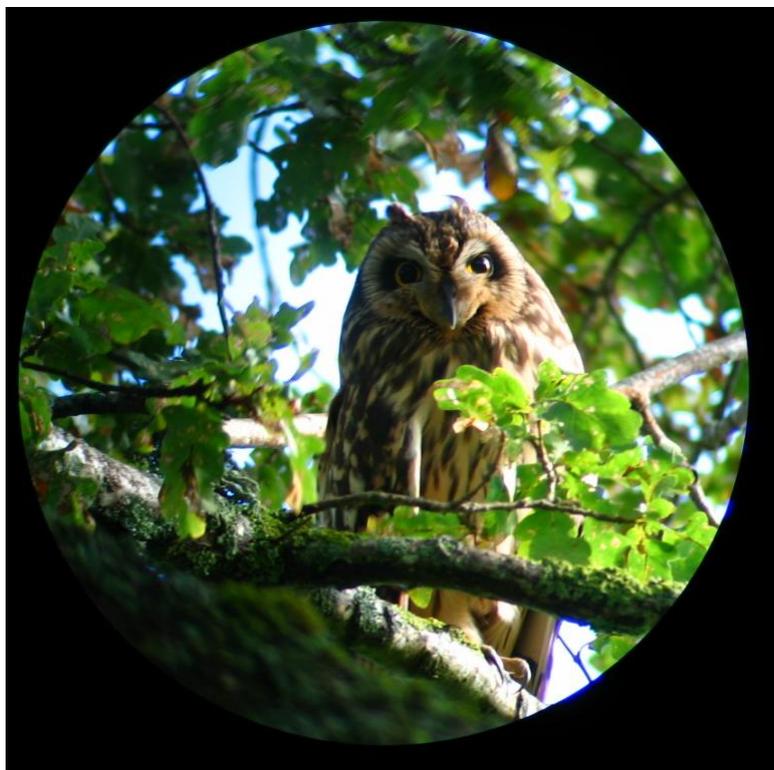
☎ 03 28 40 57 08

☎ 06 16 37 76 40

e-mail : moulindelarebeyrolle@hotmail.com

Site : [www.larebeyrolle.com](http://www.larebeyrolle.com)

# *Migration d'automne 2011*



Hibou des marais - Photo de Jean-Paul OLLIER

630 heures d'observation pour cette migration postnuptiale.

De nombreuses personnes sont venues sur le site de Flavignac. Pendant 3 jours, nos amis d'Alpes-Maritimes, qui n'ont pas l'habitude d'observer les pigeons ramiers et les grues, n'ont pas été déçus !!

Nous avons eu quelques surprises avec 3 hiboux des marais, assez rares en Limousin et un élanion blanc.

648 000 oiseaux ont été comptés.

Nous retiendrons un beau groupe de cigognes blanches avec 110 individus le 6 septembre et un joli passage de pigeons ramiers le 31 octobre avec 128 000 individus.

Voici les espèces observées en migration à Cessaguet du 12 juillet au 17 décembre 2011 :

Accenteur mouchet	75	Epervier	44	Mésange charbonnière	45
Aigle botté	1	Faucon crécerelle	19	Milan noir	158
Alouette des champs	7 011	Faucon émerillon	2	Milan royal	702
Alouette lulu	196	Faucon hobereau	11	Mouette rieuse	4
Balbuzard	13	Faucon pèlerin	3	Oie cendrée	19
Bécassine des marais	1 possible	Fringille	702	Pie grièche grise	1 en halte
Bergeronnette des ruisseaux	6	Goéland sp	2	Pigeon colombin	289
Bergeronnette grise	1 377	Grand Cormoran	2 434	Pigeon ramier	558 974
Bergeronnette printanière	344	Grande Aigrette	3	Pinson des arbres	15 558
Bondrée	924	Grive draine	310	Pinson du Nord	5
Bruant des roseaux	45	Grive litorne	1	Pipit des arbres	178
Bruant jaune	22	Grive mauvis	45	Pipit farlouse	1 217
Bruant zizi	5	Grive musicienne	1 013	Pipit rousseline	3
Busard cendré	1	Gros bec	85	Pluvier doré	1 en halte
Busard des roseaux	74	Grue cendrée	19 958	Serin cini	11
Busard Saint-Martin	13	Héron cendré	19	Tarin des aulnes	27
Buse bondré	1	Hibou des marais	3	Tourterelle des bois	3
Buse variable	13	Hirondelle de cheminée	16 533	Turdide	26
Chardonneret	573	Hirondelle de fenêtre	361	Vanneau	178
Choucas des Tours	8	Hirondelle de rivage	18	Verdier	13
Cigogne blanche	162	Linotte mélodieuse	602		
Cigogne noire	19	Martinet noir	3 185		
Circaète	1	Merle noir	51		
Elanion	1	Mésange bleue	60		

Jean-Louis Vareille – Patrick Précigout

# La protection des hirondelles

## Sympathiques Hirondelles !

### Connaissez-vous les hirondelles ?

Les hirondelles sont parmi les espèces d'oiseaux les plus connues.

Mais bien peu savent qu'en Limousin ce ne sont pas moins de 4 espèces qui occupent les cieus et uniquement à la belle saison. Et ces 4 cousines sont toutes des espèces protégées par la loi de 1976 sur la protection de la nature. En effet, nos anciens avaient bien compris toute l'utilité de ces grandes consommatrices d'insectes.



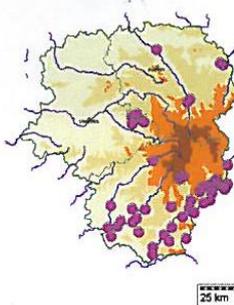
Les hirondelles, comme les martinets, sont protégées par la loi. **Il est interdit de détruire leurs nids, leurs œufs et leurs poussins**, sous peine de sanctions pouvant aller jusqu'à 6 mois d'emprisonnement et 9 000 € d'amende.

### À chacun son habitat pour une présence contrastée !

**Hirondelle de rochers**  
falaises, rochers de belle ampleur, barrages, ponts...



© P. HUBERT

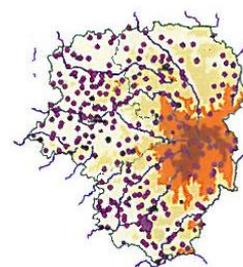


25 km

**Hirondelle de fenêtre**  
tout type de bâtiment du moment qu'il présente une avancée bien orientée (auvent, corniche, basse-goutte et débords de toits, fenêtres...)



© A. AUDEVAUD

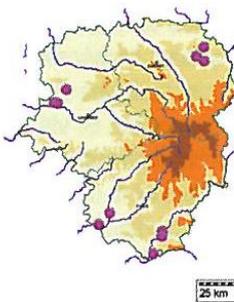


25 km

**Hirondelle de rivage**  
grands cours d'eau, sablières, terrils miniers, carrières...



© B. JIEGEOIS

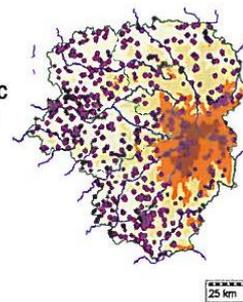


25 km

**Hirondelle rustique**  
principalement les granges et petits bâtiments ruraux présentant des poutres avec planchers et occupés régulièrement par des animaux.



© P. HUBERT

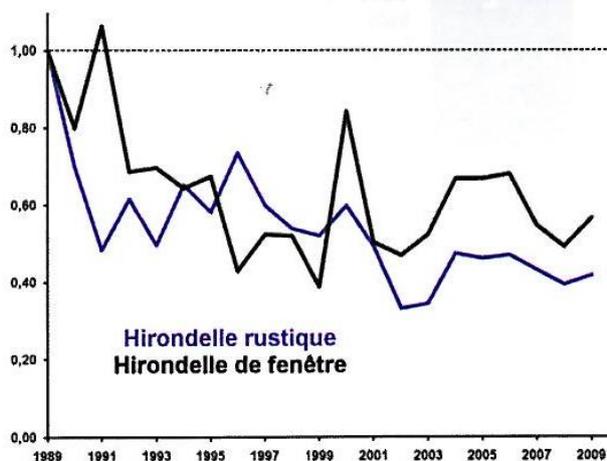


25 km

## De grandes voyageuses !

Si nos anciens ont longtemps cru que les hirondelles passaient l'hiver sous la vase des étangs au pied des roseaux, il n'en est rien. Les études par le baguage montrent que les hirondelles françaises passent l'hiver (de septembre à février) en Afrique subtropicale, au bord des grands fleuves et zones humides.

Si la limousine la plus précoce a été notée le 21/01 (1991 et 2002), la moyenne des arrivées se situe autour du 20/03 de quoi alimenter le fameux proverbe « si l'hirondelle ne fait pas le printemps, elle en annonce néanmoins l'arrivée imminente ! ».



Source : CRBPO/ MNHN de Paris – F. Jiguet - 2011

## En voie de disparition ?

Depuis les années 1980, les scientifiques ont mis en évidence une diminution très importante des populations d'hirondelles. Entre 60 % et 80 % de pertes en 20 ans suivant l'espèce concernée ! Et les causes sont multiples et associées : destruction de leur lieu de vie en Europe, sécheresses africaines récurrentes, traitements insecticides affectant la disponibilité alimentaire, diminution des territoires de chasse (prés humides...), réchauffement climatique...

## Coup de projecteur sur l'Hirondelle de fenêtre

C'est la dernière de nos espèces à revenir aux alentours de la mi-avril car c'est une méditerranéenne qui aime la chaleur !

Si son habitat ancien a longtemps été les vives et débords des falaises, elle s'est très bien adaptée à nos bâtiments ! Notre civilisation en a même fait un porte-bonheur !



s'installent, pour plusieurs années, dans un nid confectionné de boulettes de boue agglomérées. Celles-ci forment alors un « bol renversé et collé » à la paroi et à la toiture.

« Me cau pas q'un bocin de fanga per fair del polit mortier ; car ieu conèisse lo mestier de peirièr »  
(Il ne me faut qu'un peu de glaise pour faire du bon mortier ; car moi je connais le métier de maçon !!)

« Mercès per ieu Maria Vergena ; L'Ome amarai e rejauvirai »  
( Je te remercie Vierge marie, moi, j'aimerai l'homme et le rejouirai)

Équité, labeur, fidélité, amabilité, religiosité : les angéliques hirondelles ont longtemps incarné les valeurs cardinales d'une société rurale traditionnelle.

Aujourd'hui, elles nichent en colonies plus ou moins lâches, sous nos toitures, fenêtres et le plus souvent à portée de main. Elles



Une petite entrée en demi lune lui permet d'accéder à l'intérieur de celui-ci. Année après année elle y reviendra au grès de sa survie aux grands voyages migratoires et son premier travail consiste à en rafistoler les dégâts que l'hiver ne manque pas d'y faire ! C'est qu'elle y est fidèle, la bougresse...



## Lorsque les Hommes deviennent moins tolérants ...

Depuis une quinzaine d'année, notre petit compagnon des façades souffre d'un changement d'humeur à son égard. En effet, au pied de son nid s'accumule souvent, en fin de saison de reproduction un petit tas de fiente inconvenant.

Le principe de précaution, l'hygiène moderne, la peur de la nature dépassent parfois

l'entendement ! Il est tentant alors de se débarrasser de l'oiseau qui, pense-t-on à tort, finira bien par trouver un nouvel endroit pour placer son nid.

**Attention !** Comme pour toutes les espèces protégées, **la destruction de son nid est interdite**. Le plus souvent des mesures compensatoires sont également imposées en plus des amendes !

## Des solutions faciles à mettre en œuvre.

Une tablette de bois judicieusement fixée au mur avec des équerres permet souvent une cohabitation de bon aloi. Les installations réceptionnent les excréments de l'oiseau.

À son départ automnal, il suffit d'une échelle, d'un seau et d'une raclette. On récupère les fientes... qui font alors un excellent engrais pour les plantes en pot juste avant leur mise à l'hivernage !

On peut aussi augmenter le confort de la colonie en y ajoutant des nids artificiels.



Aménagement  
d'une façade



© O. SCHLITZ



Pour tous renseignements, conseils ou un projet de ravalement de façades :

SEPOL / Maison de la Nature,  
11 rue Jauvion - 87000 LIMOGES  
05 55 32 20 03

Pour toute commande de nids artificiels  
et informations sur vos projets :  
vous pouvez envoyer un courriel à :  
[hirondelles@sepol.asso.fr](mailto:hirondelles@sepol.asso.fr)



# Un dragon dans mon jardin



## OPÉRATION UN DRAGON DANS MON JARDIN !!

*Campagne d'inventaires d'amphibiens chez les particuliers pour que chacun participe, à la sauvegarde d'espèces rares et menacées.*

*se repliant au*

Opération de sensibilisation du grand public, dite de sciences participatives, visant à impliquer la population et les acteurs locaux (collectivités, associations, écoles,...) pour participer au maintien de la biodiversité locale, par l'identification des espèces d'amphibiens et des milieux aquatiques et terrestres qu'ils fréquentent.

Cette campagne est animée sur le territoire de la Haute-Vienne par **Limousin Nature Environnement** et le **Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin** qui en assure l'expertise scientifique.

*Le neveu de*

Les amphibiens, appelés également batraciens, sont les espèces les plus menacées de la planète. La pollution l'usage des pesticides et la disparition de leurs habitats, sont les causes principales de leur raréfaction. En Limousin il existe (encore) 19 espèces différentes: grenouilles, crapauds, tritons et salamandres qui, pour vivre, ont besoin de différents milieux aquatiques et terrestres. Les particularités de leur mode de vie amphibie en font des indicateurs sensibles de la qualité de l'environnement.

Cette campagne intitulée « **UN DRAGON DANS MON JARDIN** » offre à chacun la possibilité d'inventorier les Amphibiens présents sur son territoire.

*Pour se faire, nous nous rendons disponible :*

- pour vous conseiller dans la création ou la restauration de mares, lavoirs, pêcheries, zones humides etc... (possibilité de visites conseils ou d'identification gratuite).
- mais aussi pour collecter vos observations, avec l'aide à l'identification par mail avec photos

*Cette opération est soutenue par le Muséum National d'Histoire Naturelle et la Société Herpétologique de France et financièrement par l'Europe, la DATAR Massif Central et la Région Limousin.*

Plus d'information sur le site [www.lne.asso.fr](http://www.lne.asso.fr)

*Muséum assendi et*

**CONTACT : Frédéric NOILHAC**  
 Centre Nature « La Loutre »  
 Domaine des Vaséix  
 87430 VERNEUIL SUR VIENNE  
 Tél. : 05.55.48.07.88  
 Courriel : [nfloutre@orange.fr](mailto:nfloutre@orange.fr)



# *Communauté de Communes des Monts de Châlus*

## Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes des Monts de Châlus (CIAS) :

Secrétariat CIAS : 05 55 36 07 98 – Le Bourg – 87 230 Les Cars

### Service Mandataire d'aide à domicile – Le Bourg – 87 230 Les Cars

Vous avez besoin d'une aide pour :

- les travaux ménagers de votre domicile (ménage, entretien du linge...),
- vos courses, la préparation et/ou la prise de vos repas,
- votre lever, coucher, habillage, déshabillage, toilette ne relevant pas d'une prescription médicale,
- un accompagnement à la promenade (à domicile ou en établissement),
- la garde d'un proche malade (à l'exclusion des soins) le jour ou la nuit,
- l'accomplissement des démarches administratives pour salarier votre employé(e) qui vous aidera au quotidien,

Contactez Nadine CAHU au 05 55 36 09 80

e-mail : [servicemandataire.montsdechalus@orange.fr](mailto:servicemandataire.montsdechalus@orange.fr)

### Le Relais Assistantes Maternelles (RAM) – Le Bourg – 87 230 Les Cars

C'est un lieu d'information, de rencontre, d'animation, d'échange, d'écoute et de médiation à destination :

- des parents qui trouveront :  
des informations sur les différents modes d'accueil de la petite enfance,  
une aide personnalisée pour rechercher une assistante maternelle,  
des informations sur les droits et devoirs de l'employeur d'une assistante maternelle,  
un accompagnement pour l'ensemble des démarches administratives liées à l'accueil de leur enfant (aide pour élaborer le contrat de travail, modèle de bulletins de salaire, ...).
- des assistantes maternelles qui trouveront :  
des informations sur le statut, les droits et obligations d'une assistante maternelle (convention collective, mensualisation, proposition de formation),  
des temps d'animations avec les enfants (jeux, sorties, événements...),  
de la documentation, des rencontres, des échanges avec d'autres professionnels,  
la mise en relation avec des parents à la recherche d'une assistant(e) maternel(le),  
un espace d'écoute et de dialogue.

- des candidats à l'agrément qui trouveront un espace d'information sur la profession d'assistant(e) maternel(le), sur l'agrément...
- des enfants accompagnés de leur assistant(e) maternel(le) qui, grâce à une salle de jeux adaptée, peuvent découvrir, partager, rencontrer, s'amuser...

Contact : Patricia LATHIERE DEBEAULIEU – Animatrice - ☎ 05 55 42 84 72  
e-mail : ciasmontsdechalus@laposte.net

Accueil **sur rendez-vous** les mardis, jeudis après-midi et les mercredis toute la journée.

Permanence : le 1<sup>er</sup> samedi du mois de 9h à 12h

Temps d'animation (Assistants Maternelles/Enfants) :  
mardi de 9h à 12h30  
jeudi de 9h à 12h30



*Venue du Père-Noël*

**Le Visio Guichet – Le Bourg – 87 230 Les Cars**  
**(dans les locaux du service mandataire d'aide à domicile)**

Le guichet Visio-Public vous permet d'entrer en contact avec un conseiller de :

- la CARSAT,
- la CAF de la Haute-Vienne,
- la MSA du Limousin,
- Pôle Emploi.

Vous pouvez ainsi dialoguer à distance avec un conseiller, échanger des documents dans des conditions proches de celles d'un accueil physique dans le respect de la confidentialité.

Pourquoi, comment et quand prendre un rendez-vous ?

- la CARSAT : pour préparer votre dossier retraite, appeler le 3960 et la CARSAT vous proposera un rendez-vous au guichet Visio-Public les lundis, mardis ou jeudis entre 8h30 et 11h00.
- la CAF de la Haute-Vienne : pour tout renseignement concernant les prestations familiales, appeler l'agent du CIAS des Monts de Châlus au 05 55 36 09 80, un rendez-vous vous sera proposé les lundis, mardis ou jeudis entre 9h et 11h.
- la MSA du Limousin : pour tout renseignement concernant cet organisme, appeler le 0 820 210 110 pour avoir un rendez-vous au guichet Visio-Public les lundis, mardis ou jeudis entre 9h et 11h.
- le Pôle Emploi : pour tout renseignement concernant vos droits ou votre dossier, appeler l'agent du CIAS des Monts de Châlus au 05 55 36 09 80 qui vous proposera un rendez-vous au guichet Visio-Public le jeudi matin entre 8h30 et 11h.

Ce service est gratuit, facile à utiliser grâce à une personne sur place pour vous guider.

## Le Multi- Accueil pour les 0 – 6 ans

Le Multi-Accueil géré par la Mutualité Française Limousine propose aux parents des solutions adaptées à leurs besoins : accueil régulier, occasionnel, pour toute la journée ou quelques heures.

Multi-Accueil « Lili Prune » pour les 0-6 ans – Le Bourg – 87 230 Les Cars

Contact : Marie-Cécile PAILLER au 05 55 36 03 85

e-mail : liliprune@mutualitefrancaise.fr

## Les accueils de loisirs pour les 3-11 ans

Les accueils de loisirs reçoivent sur réservation les enfants à l'occasion des temps de loisirs, les **mercredis et les vacances scolaires**. A travers des jeux, des activités techniques et de création, nous souhaitons donner aux enfants l'occasion d'expérimenter la solidarité, de cheminer vers davantage d'autonomie, et de vivre des apprentissages diversifiés.

Afin de permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle, des **garderies** ont été mises en place, ainsi qu'une **navette**.

### HORAIRES

Garderies sur les sites de Flavignac et Bussière-Galant : de 7 h à 9 h 30 et de 17 h 30 à 19 h 00.  
Garderie sur le site de Châlus (accueil jeunesse) le matin de 7 h 30 à 8 h 30.

#### Accueil :

matin de 9 h 30 à 12 h 00

Après-midi de 13 h 30 à 17 h 30

Pour jeunesse : de 14 h à 18 h sauf activités spécifiques.

### LA NAVETTE

Transport aller et retour sans surcout

**matin** : au départ de Doumazac à 8 h 30, Châlus 8 h 45, Bussière-Galant 9 h 00, Les Cars, 9 h 15, Flavignac 9 h 25.

**soir** : arrivée à Flavignac à 17 h 15, Les Cars 17 h 25, Bussière-Galant 17 h 55 Châlus 17 h 50, Doumazac 18 h 10.

### TARIFS

● Pour loulous et copains  
Enfant résident ou enfant scolarisé dans une école de la communauté de communes :

- 11 € la journée

- 5 € la demi-journée sans repas

Pour les enfants non résidents de la communauté de communes :

- 14 € la journée

- 7 € la demi-journée sans repas

● Bouge Tes Jeunes, tarifs spécifiques à chaque activité. Système forfaitaire.

**Aides possibles** : CAF, MSA, chèques vacances, CE ...



## BOUGE TES LOULOUS

Accueil de loisirs 3 - 6 ans - Flavignac - Tél 05 55 42 84 69 - 05 55 36 07 98  
Mail : bougetesloulous@laposte.net - Blog : bougetesloulous.over-blog.net

**Du 9 juillet au 3 août et du 27 au 31 août ainsi que le lundi 3 septembre**

### L'eau

Nous proposerons aux jeunes enfants de jouer avec l'eau, ou dans l'eau, d'être les acteurs de leur découverte, pour leur permettre de mieux comprendre le monde, de développer leur curiosité en les sensibilisant aux différentes caractéristiques d'un élément vital : l'eau. Avec pour activités des jeux (pêche aux canards, la rivière, ballons à eau), des bricolages (fabrication de petits bateaux de moulin), des coloriages, des histoires, comptines, chants, des ateliers culinaires (limonade, glace à l'eau), des petites expériences scientifiques (bulles, qu'est ce qui flotte ?, le poivre qui a peur du savon, la fleur magique), des jeux dans l'eau à la piscine, au lac, etc...

### Des sorties :

Jeudi 12 juillet : journée à Limoges avec visite de l'aquarium et du parc de Reynou

Mercredi 18 juillet : Journée au parc aquatique de Saint-Junien

Vendredi 27 juillet : Accueil des parents à partir de 18H00 avec jeux et pot de l'amitié

Mardi 31 juillet : Initiation à l'équitation au centre équestre « Le Lak » à Bussière

Jeudi 30 août : Journée au parc Bellevue

Si le temps le permet, nous irons nous baigner les après-midis au lac de Flavignac. Prévoyez pour tous les jours maillot de bain, serviette, brassards, casquette, protection solaire.

**ET un mini-séjour les 24 et 25 juillet au domaine de Dienne avec visite du parc « Défiplanète » nuit dans une yourte et accrobranches. Attention nombre de places limité (14)**

## CONTACT

CIAS 05 55 36 07 98 (secrétariat, facturation)  
Le Bourg - Les Cars

Réservation obligatoire sur  
[www.montsdechalus.fr](http://www.montsdechalus.fr) ou bien sur le  
«formulaire papier» disponible dans  
les accueils, au secrétariat du CIAS ou  
de la communauté de communes.



## BOUGE TES COPAINS

Accueil de loisirs 6 - 11 ans - Bussière-Galant

Tel : 05 55 50 58 32 - 05 55 36 07 98 - [bougetescopains@laposte.net](mailto:bougetescopains@laposte.net)

**Prévention routière** du 9 au 13 juillet ... A pied ... A vélo ... Le 11 juillet, sortie sur la voix verte en vélo et en rollers ... Apporte ton vélo pour la semaine ! Si tu as un casque, prends le aussi.

**Entre l'air et l'eau** ... du 16 au 20 juillet : balade sur la Dronne : pêche à pied avec Terre de Cabanes ... Constructions sonores ... urant cette semaine, nous passerons une journée à la piscine de St Junien.

**Mini séjour à Aix sur Vienne** du 23 au 27 juillet ... Canoé, pêche, piscine, camping, jeux ... (8 - 12 ans ... 14 places)  
Pour ceux qui restent au centre : **parcours santé, piscine et mini-golf** aux Cars. Petits et grands jeux ... (Attention, 24 places au centre pour cette semaine-là)

**Et si on faisait de l'art contemporain ?** semaine du 30 juillet au 3 aout... Balade au chateau de Rochechouart, semaine de peinture et de sculpture ...

Nous ferons des après-midi baignade au plan d'eau si la météo le permet et donc prévoir chaque jour sac à dos avec serviette, maillot de bain, casquette, crème solaire et bouteille d'eau.

**Bouge Tes Copains et Bouge Tes Loulous** seront ouverts du 27 au 31 aout ainsi que le lundi 3 septembre. Pensez à réserver.

## BOUGE TES JEUNES

Accueil de loisirs + de 11 ans - Châlus - Tel : 05 55 78 60 53 - 06 84 72 57 35  
[cdc.chalus.jeanluc@wanadoo.fr](mailto:cdc.chalus.jeanluc@wanadoo.fr)

Pour connaître toutes les dates et toutes les activités, le mieux est de passer nous voir. Attention : accueil fermé les 24 et 25 juillet. Certaines activités auront lieu en aout. Il reste certains jours durant lesquels nous pourrons construire des activités autour de vos propositions ... Venez en discuter !

**Petits séjours de 2 jours** : La Rochelle (14 et 15 juillet), Confolens (10 et 11 aout), Aurillac (festival de théâtre de rue 21 et 22 aout, sous réserve). Passez vous inscrire ...



Vendredi 6 : **spectacle** «le Repas» dans le cadre du festival des guitares vertes (sur inscription, ouvert aux familles)

Samedi 7 : **spectacle** Orchestre National de Barbes à Limoges ... Belle fête en perspective. Gratuit.

Mardi 10, jeudi 12 et vendredi 13 : **stage de base-ball** avec initiation et match en fin de semaine. Prévoyez un maillot. Gratuit.

Samedi 14 et dimanche 15 juillet : 2 jours au **festival des Francofolles de La Rochelle** (IZI, C2C etc ...), Incrivez-vous vite. Participation au festival **Bouge Ton Zinc** (Immo le mercredi 18 juillet, excellent artiste multi-récidiviste au bar de l'Europe à Châlus, les frères Paninis chez Agnès à Pageas le 1er aout).

Sortie à la mer, ailleurs ... Des baignades, des soirées sympas autour d'une grillade ...

Centre Intercommunal d'Action Sociale



# *Associations*

## FLAVIGNAC CREATION

Flavignac Création en promenade à Saint-Emilion.



Le 17 septembre dernier, FLAVIGNAC CREATION rassemblait une trentaine de personnes pour une sortie à Saint-Emilion. Après avoir visité une cave et y déjeuné tout en dégustant les vins, une visite guidée a permis de découvrir la cité, des remparts aux monuments souterrains dont la célèbre église monolithe.

Les « travailleuses » de l'association se remettaient à l'ouvrage dès le jeudi suivant.

Les activités suivantes sont proposées : bijoux fantaisie, collage de serviettes en papier sur toile et bois, peinture sur soie, travail sur parchemin, décorations diverses. Rien n'est imposé, chacune travaille sur une activité de son choix selon ses goûts. Les dames sont souvent surprises de pouvoir réaliser sans aptitude particulière de beaux articles à offrir ou à garder. L'ambiance détendue et chaleureuse est garantie.

FLAVIGNAC CREATION, club de LOISIRS CREATIFS, s'adresse aux femmes de tout âge, il se réunit tous les jeudis après-midi de 14 à 17 heures dans la salle du 3<sup>ème</sup> âge à la salle des fêtes.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter Monique Gayot au 05 55 39 15 10 ou Agnès Lafarge au 05 55 39 12 11.

## GYMNASTIQUE VOLONTAIRE et CINEMA

Cette année, l'effectif réduit dans le cours des enfants nous amènera très probablement à le supprimer et l'association le déplore. Les cours adultes se maintiennent avec 21 licenciés.

Les séances de cinéma, qui ont lieu chaque 3<sup>ème</sup> mercredi du mois, accueillent un public chaque fois plus nombreux. Nous en sommes ravis car si le confort ne rivalise pas avec celui des salles, le prix, la convivialité et la diversité des projections attirent désormais non seulement un public d'habitues mais des spectateurs occasionnels prêts à le devenir. Sans compter que c'est un petit peu de culture et/ou de divertissement qui vient à nous.

Le 1<sup>er</sup> mai, pour la deuxième année consécutive, nous avons organisé le vide-greniers avec des animations et des jeux traditionnels pour les enfants. Le soleil était au rendez-vous ; seuls manquaient les exposants, mais la journée a été bien réussie car les enfants du RPI sont venus nombreux participer à la pêche aux canards, au chambouletout, au billard hollandais et autres jeux élaborés par un couple de notre association dont l'imagination n'a d'égal que le dévouement.

Merci aux bénévoles ainsi qu'à la mairie pour le prêt des tables, des bancs et l'installation de la buvette. Ce fut une journée réussie.

L'assemblée générale aura lieu en juin et, en septembre, reprendront les cours le lundi avec Marie et le jeudi avec Carmen aux horaires habituels.

Pour tout renseignement, tél : 05.55.39.18.80 ou 05.55.36.09.48

## COMITE DE JUMELAGE FLAVIGNAC – DIETENHOFEN



L'année 2012 a débuté par notre traditionnel concours de belote. Nous avons dû décaler la date suite aux conditions climatiques quelque peu défavorables !

Nous avons donc décidé de le faire courant mars, un dimanche après-midi.

Un bon nombre d'équipes se sont déplacées et, dans une ambiance chaleureuse, ont pu « batailler » au cours de quatre manches.

Les joueurs sont repartis chargés de lots gagnés à la belote ou à la tombola bien animée par Georgette et Véronique.

Fin mars, nous avons tenu notre assemblée générale ordinaire. Le rapport moral a été présenté par Chantal François, secrétaire ; le rapport financier, très positif, par Brigitte Petit, trésorière. Tous deux ont été approuvés à l'unanimité.

Le tiers sortant du conseil d'administration a été réélu.

Chantal François, démissionnaire du bureau, a été remplacée en qualité de secrétaire par Mireille Tournois (nouvelle entrante).

Le nombre d'adhésions est en constante progression ; de nouvelles familles nous ont rejoints encore cette année et de jeunes générations continuent à œuvrer pour le développement du jumelage.

Depuis un an, Catherine, notre professeur d'allemand, a toujours un groupe d'environ 15 « élèves » assez assidus et motivés. Cette année, avec son aide, nous avons même appris des chants allemands pour les prochaines festivités.

Pour l'Ascension 2012, du 16 au 21 mai, c'est un groupe d'environ 80 personnes qui part fêter le 30<sup>ème</sup> anniversaire de notre jumelage à Dietenhofen.

Nos amis allemands nous ont préparé un programme très complet et riche en découvertes culturelles. Un compte-rendu sera fait dans le prochain bulletin municipal.

Nous vous donnons rendez-vous pour les **Marchés de producteurs de pays** qui auront lieu à Flavignac, les **11 juillet et 08 août prochains**.

N'hésitez pas à contacter les co-présidentes, Marie Claude Hémar au 05.55.39.19.50 et Annie Passerieux au 05.55.39.14.67. Elles sont à votre disposition pour vous fournir des renseignements sur le Comité de Jumelage qui est un des premiers de notre région et qui, grâce aux jeunes, a encore de belles et longues années devant lui.



## **BITUME PROD'** **UNE NOUVELLE ASSOCIATION SUR LA COMMUNE**

BITUME PROD' est une association loi 1901, dont le siège est situé à Flavignac.

Elle a pour vocation la réalisation et la production de projets audiovisuels mais aussi l'animation et l'encadrement de stages et d'ateliers dans le but d'initier petits et grands au cinéma par son étude théorique et par sa pratique.

L'association propose également des prestations audiovisuelles.

Voici l'adresse du site internet : <http://bitume-prod.blogspot.fr/>

Et les contacts :

**BITUME PROD'**

45, rue Pasteur - 87230 Flavignac

bitumeprod@gmail.com

Fanny Mouzac : 06.70.75.61.29

En ce qui concerne la première activité de l'association, a priori, ce sera un stage de cinéma d'animation dont voici le descriptif :

**Stage Cinéma d'Animation  
du 7 au 15 juillet 2012  
Le Pied de Nez - Flavignac**

Depuis leur plus jeune âge, les enfants sont bercés par des images qui s'animent sur des écrans.

Ce stage propose aux participants de comprendre comment est fait un film d'animation, de découvrir différentes techniques utilisées à partir d'exemples et de réaliser un court-métrage.

Les stagiaires, après avoir préalablement choisi la technique d'animation qu'ils souhaitent utiliser, seront encadrés dans la création de leur propre film, collectivement, et pourront ainsi découvrir toutes les étapes de réalisation d'un film d'animation, du scénario au montage visuel et sonore, en passant par la création d'un story-board, par la fabrication des personnages et du décor et par la prise de vue image par image.

Le travail des enfants sera projeté au pied de Nez à l'issue du stage.

Stage ouvert aux enfants de 7 à 14 ans"



## UNION CYCLISTE DE FLAVIGNAC

Comme les années précédentes, l'U.C.FLAVIGNAC a organisé le 8 avril le Grand Prix Cycliste UFOLEP toutes catégories « Souvenir Jean-Louis GAYOT » sur le circuit bien connu, Flavignac, Rilhac, Les Cars, Flavignac à parcourir de 3 à 7 fois. La bagarre a été totale et les vainqueurs magnifiques dans toutes les catégories avec un nombre total de participants nettement supérieur à celui des années précédentes : 130 cyclistes.

Puis les 28 et 29 avril, la traditionnelle sortie cyclotouristique de printemps a été malheureusement perturbée par une météo exécrable le samedi. Les cyclistes ont beaucoup souffert des fortes pluies et d'une température très fraîche et seulement 3 courageux ont effectué en totalité les 219 kms du parcours reliant Flavignac à Meschers. Mais les locaux de la Ligue de l'Enseignement chauffés et une agréable restauration ont permis à toutes et tous cyclistes et accompagnateurs de reprendre des forces et le moral.

Le dimanche matin, une agréable randonnée sur les chemins du littoral a conduit le petit groupe jusqu'à la pointe de Suzac tandis que l'après-midi, la visite de la Maison de l'Huître à Marennes a ravi tout le monde et fait découvrir un métier difficile perturbé par de nombreux aléas. Une dernière soirée festive de retour à Flavignac le dimanche soir et rendez vous pour tous le 5 août pour la 22<sup>ème</sup> édition des 12h à vélo.

C'est en effet début août que cette épreuve, qui rassemble maintenant 300 cyclistes venus de toute la France, est un rendez-vous incontournable pour beaucoup.

Toutes les animations et prestations des années précédentes sont reconduites et en particulier la restauration, ouverte à tous, samedi soir et dimanche midi et soir ; aussi nous demandons à toute la population et aux amoureux du vélo de venir nombreux applaudir les champions et vivre une journée exceptionnelle.

## LA COMPAGNIE AP'NEZ

### L'ETE EN REPUBLIQUE AP'NEZIENNE

*L'été sera chaud encore cette année, en république Ap'Nézienne, notre petite république autonome de 3000 m<sup>2</sup> basée au cœur de Chazelas ! Notre présidente Pacane Gribiche a bien voulu répondre aux questions de notre reporter spécial, Tapon, et va vous présenter le programme de l'été.*

« Très chers concitoyens et chers touristes,

Voici encore une belle saison estivale qui s'annonce en République Ap'Nézienne !

Nous commencerons les festivités du 7 au 15 juillet avec un stage destiné aux enfants et adolescents de cuisine clownesque « Cook'n Clown » qui s'achèvera par une soirée cabaret ouverte à tous le 14 juillet, où vous pourrez assister à un spectacle créé par nos artistes en herbe tout en dégustant un excellent repas cuisiné par ces mêmes artistes ! Un grand moment de fraîcheur, de spontanéité à ne pas manquer ! L'association Bitume Prod', nouvellement installée à Flavignac, proposera également, dans cette semaine que notre république a dédiée à la jeunesse, un stage de construction de films d'animation. Retrouvez toutes les informations sur notre plaquette, disponible dans les commerces de la commune !

Le jeudi 19 juillet, nous accueillerons l'association Décal'Ciné qui proposera une séance de cinéma en plein air, si la météo le permet. Au programme, repas dès 20h au Pied de Nez puis projection de « Vertigo » (en VO sous-titrée) d'Alfred Hitchcock aux alentours de 21h30.

Les mercredi 26 et jeudi 27 juillet, les Five Foot Fingers, un cirque parisien, de retour d'une tournée mondiale en Australie, et de passage dans la région après un spectacle au festival des Vieilles Charrues en Bretagne, nous font l'amitié de s'arrêter en République Ap'Nézienne pour deux représentations ! Ne les manquez sous aucun prétexte, vous ne regretterez pas votre voyage chez nous ! Les représentations auront lieu à 18h, et seront suivies d'un repas convivial avec les artistes et d'une petite soirée festive au Pied de Nez !

La saison s'achèvera du 24 au 26 août, où moi Pacane Gribiche, je fêterai ma première année à la présidence de la République Ap'Nézienne. Comme promis lors de mon premier meeting politique en août 2011, j'ai tenu ma promesse (laquelle je rappelle consistait à ne rien promettre, pour être sûre de ne pas décevoir).

Donc, le 24 août, vous pourrez participer à des ateliers cuisine l'après midi, des moments de jeux, de détente, etc... Puis le 24 au soir, nous organisons un repas convivial et une soirée festive musicale et ludique.

Le 25, vous pourrez assister à une soirée cabaret sous le signe du Cirque, au Pied de Nez. La programmation n'est pas encore arrêtée, mais nous savons d'ores et déjà qu'elle réservera bien des surprises (et des bonnes... guettez l'affichage sur les vitrines !!!).

Enfin, le 26 au matin, vous pourrez venir troquer vos surplus de légumes et de fruits de saison, vos excédents de conserves, mais aussi les habits que vous ne voulez plus, vos vieux livres, CD ou DVD... Grand marché vide-cave et vide-penderie en République Ap'Nézienne sous le signe du troc.

Après un repas apporté et partagé par tous les participants (une auberge hispanico-ap'nézienne), nous terminerons par un moment de discussion autour de la « vie de vos habits avant votre achat »... en gros, par qui et comment sont fabriqués les habits que nous portons... du Bangladesh à la rue du Clocher !

Je me permets de rajouter qu'après la rentrée scolaire, vous pourrez nous retrouver en septembre, pour prolonger la chaleur de l'été, le jeudi 20 septembre à 19h pour un repas-projection « Les glaneurs et la glaneuse » d'Agnès Varda, projection accompagnée d'un débat, en partenariat avec l'association Décal'Ciné.

La saison s'achèvera par une soirée Cabaret Clown le samedi 29 septembre... un grand moment convivial et festif, décalé et déjanté. De quoi mettre un peu de lumière et de chaleur dans les cœurs avant la fermeture du Pied de Nez et l'entrée progressive dans l'hiver. Je profite des quelques lignes qui me sont imparties pour vous inviter, chers futurs potentiels touristes, pour vous encourager à franchir notre petite frontière pour découvrir la République Ap'Nézienne. Vous ne le regretterez pas !!! »



N'hésitez pas à Contacter la Compagnie Ap'Nez en République Ap'Nézienne à :  
COMPAGNIE AP'NE - Place Tapon - République Ap'Nézienne – Chazelas - 87230  
FLAVIGNAC – 06 79 00 65 79 / apnez@hotmail.fr

Et découvrez nous en spectacle le samedi 28 juillet à Chalus à 20h30, le 4 août à Saint-Yrieix-la-Perche à 17h, le 5 août au festival des Carrioles..., le 10 août à partir de 19h à la Ferme de Masnaud à Dournazac, le 12 août à Grandsaigne (19) ou en mode culinaire avec le Circo Aereo au festival de Nexon les 16, 17 et 18 août.

### **ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES**

Comme chaque année, l'Association de Parents d'Elèves du R.P.I. Flavignac-Lavignac-Les Cars participe ou organise diverses manifestations afin de récolter des fonds qui profitent à tous les élèves scolarisés sur les écoles de Flavignac mais aussi des Cars.

Au cours de l'année 2011-2012, nous avons participé :

- au vide-greniers de Flavignac qui s'est tenu à l'occasion de la Fête du Cidre en octobre ;
- aux marchés de Noël de Flavignac et des Cars fin novembre et mi-décembre ;
- au loto des écoles en mars.

Dans quelques semaines, sera également organisée la kermesse de l'école à l'occasion de la fête des écoles.

Nous avons ainsi pu offrir des cadeaux à chacune des 6 classes et des papillotes à chacun des élèves du R.P.I. pour célébrer Noël mais nous avons également contribué au financement de :

- la classe de découverte des CE1, CE2, CM2 à La Varaigne
- la sortie scolaire des CP
- la visite de la Cité des Insectes par les 2 classes de maternelle.

Souhaitant que notre action s'effectue dans la convivialité et le rassemblement, nous avons organisé un après-midi « Galette des Rois » en janvier et nous organiserons un barbecue à l'occasion de la fête des écoles (samedi 16 juin).

Nous remercions chaleureusement l'équipe pédagogique, les mairies de Flavignac et des Cars, les commerçants locaux ainsi que tous les parents pour leur participation et leur soutien tout au long de cette année scolaire.



## CADANSES FOLK

Cadanses Folk est une association née à Flavignac il y a quinze ans pour promouvoir les musiques et danses traditionnelles : scottish, mazurka, valse, polka, bourrées à deux temps et à trois temps, cercle, sautière, danses de toutes les régions (Bretagne, Gascogne, Berry, Auvergne, etc).

Elle compte maintenant une cinquantaine d'adhérents qui se retrouvent deux fois par mois à la salle des fêtes.

Les ateliers ont lieu tous les quinze jours, des bals ou spectacles sont organisés et un réveillon de la Saint-Sylvestre clôture l'année.

Un mardi sur deux, à 20h30 et pendant une heure et demi, l'animatrice enseigne les danses et, à 22h, les musiciens qui répétaient dans une autre salle rejoignent les danseurs pour terminer par un petit bal d'une demi-heure. Actuellement, le groupe de musiciens comprend : accordéon diatonique, vielle à roue, cornemuse, flûte, violon, clarinette, percussions.

Chaque année en septembre, une soirée portes-ouvertes permet à tous ceux qui le souhaitent de venir découvrir cette activité et il est toujours possible de venir participer à une séance au cours de l'année.

L'association est ouverte à tous.

Tarifs de l'adhésion pour l'année : 40 euros (adulte), 60 euros (couple), 10 euros (demandeur d'emploi) et gratuit (enfant moins de 16 ans).

Pour tout renseignement : 05 55 05 04 85 – 06 07 37 28 59

Ou site internet : <http://www.cadansesfolk.org/>

## GYM FORME POUR TOUS

**L'association vous donne rendez-vous dès septembre pour une rentrée sportive !**

**La Zumba sera de la partie....!** Vous aussi venez découvrir ces nouveaux rythmes latinos et transpirer par la même occasion.

Ce cours est accessible à toutes personnes souhaitant s'amuser, danser et éliminer les tensions de la journée.

**Step / Aérobie / Gym ball** seront aussi proposés afin de varier et satisfaire tout le monde.

**Un programme bien varié pour vous, à la salle des fêtes de Flavignac tous les jeudis soir de 19h30 à 20h30.**

Pour ceux et celles qui aimeraient une séance de renforcement musculaire en douceur ainsi que de la relaxation, **le Pilates** permet de prendre soin de son corps, de retrouver une harmonie corporelle et de travailler de manière optimale par rapport aux différentes pathologies de chacun.

Deux séances vous sont proposées : **les jeudis à 18h30 ou à 20h30 à la salle des fêtes de Flavignac.**

**L'association vous permet de suivre des cours toute la semaine à votre rythme sur les communes suivantes : Châlus, Pageas, Cussac et Flavignac !**

**Des cours pour les enfants à partir de 2 ans y sont proposés.**

**Prenez plus d'informations auprès d'Amandine Charron, votre Educateur Sportif, diplômé d'Etat des Métiers de la Forme au 06 85 27 52 90 ou [www.gymformepourtous.fr](http://www.gymformepourtous.fr).**

### AMICALE DU 3<sup>ème</sup> AGE

Le 3 janvier, 75 personnes sont présentes à l'Assemblée Générale. Gaston Nouaille, président actif, fait observer une minute de silence à la mémoire de ceux qui nous ont quittés et une pensée pour les personnes souffrantes.

Remerciements à Claudine Pradier, Maire de la Commune pour sa présence et les bonnes relations avec la Municipalité. A son tour, elle prononce quelques mots, présente ses meilleurs vœux pour 2012 et nous invite à l'inauguration de la mairie le samedi 14 janvier.

Rapport moral présenté par Gaston Nouaille : accepté à l'unanimité.

Rapport financier présenté par Michel Fleurat : accepté à l'unanimité.

En 2011, l'Amicale comptait 100 adhérents.

Renouvellement du bureau : Jeannette Bouchareychas, Marie-Thérèse Coussy et Marie-Thérèse Pauliat sont élues à l'unanimité en remplacement de Léonce Passerieux, Yvette Frémont et Maurice Taillebois, démissionnaires.

Le bureau est donc le suivant :

Présidente d'honneur : Claudine Pradier

Président actif : Gaston Nouaille

Vice-Président : Jean-Claude Guilhat

Trésorier : Michel Fleurat

Trésorier adjoint : Jean-Claude Guilhat

Secrétaire : Huguette Chevrel

Secrétaire adjoint : Aimé Auroux

Membres actifs : Danielle Battista, Marie-Thérèse Coussy, Jeannette Bouchareychas, Bernard Dumont, Odette Meynard, Andrée Ratinaud, Marie-Thérèse Pauliat, Jean-Pierre Voisin.

Président honoraire : Léonce Passerieux

#### Calendrier des activités 2012 :

- 3 janvier : Assemblée Générale et dégustation de galettes
- 22 janvier : Thé dansant avec Philippe Leyssenne
- 7 février : Réunion mensuelle et dégustation de crêpes
- 21 février : Repas du Mardi-Gras au Saint-Fortunat
- 25 mars : Thé dansant avec Nicole Bergès
- 16 mai : Voyage, croisière à Vassivière et découverte du Moulin du Got
- 27 et 28 juin : Voyage entre Brière et Golfe du Morbihan

- 14 juillet : Repas au Saint-Fortunat
- 13 septembre : Voyage, la Charente entre Cognac et tourisme fluvial
- 23 septembre : Thé dansant avec Philippe Leyssenne
- 4 novembre : Repas de fin d'année

Tous les mercredis, belote à 14h

Tous les 1<sup>ers</sup> mardis de chaque mois, réunion mensuelle à 14h30.

L'Amicale du 3<sup>ème</sup> Age présente alors tous ses vœux de bonheur et de santé à toutes et tous pour l'année 2012 et rappelle que toutes ses activités sont ouvertes à tous, adhérents ou non.

#### Inscriptions et renseignements :

- Thés dansants : Léonce Passerieux au 05 55 39 13 28 et Jeannette Bouchareychas au 07 86 40 54 32
- Repas, voyages : Michel Fleurat au 05 55 39 18 58, Jean-Claude Guilhat au 05 55 39 12 07 et Gaston Nouaille au 05 55 36 92 37.

Le 22 janvier, thé dansant avec Philippe Leyssenne. Le beau temps est au rendez-vous, les danseurs aussi. Nous avons assisté à un magnifique après-midi plein d'entrain. Beau succès.

Le 7 février, réunion mensuelle et dégustation de crêpes. Tout le monde a apprécié.

Le 21 février, repas du Mardi-Gras au Saint-Fortunat comme l'année dernière. Beaucoup sont venus déguster et apprécier le savoureux pot au feu.

Le 25 mars, thé dansant avec Nicole Bergès, un très grand nombre de danseurs étaient présents. Magnifique journée où tout le monde était ravi.

Le 16 mai, voyage à Vassivière, 34 personnes font le voyage. Grande journée de détente, les gens étaient ravis de cette sortie.

Le 14 juillet, repas au Saint-Fortunat, dépêchez-vous pour les inscriptions.

Les 27 et 28 juin, voyage de 2 jours entre Brière et le Golfe du Morbihan.

## **LES COPAINS D'EYNANCAS**

10 ANS déjà que les Copains se sont retrouvés pour la 1<sup>ère</sup> fois à l'Ecole d'Eynanças pour d'émouvantes retrouvailles.

Depuis, chaque année et malgré les aléas, de nouvelles rencontres ont eu lieu pour partager un repas ou pour des activités de loisirs : belote, pétanque, voyages.

La dernière rencontre s'est déroulée le 15 avril 2012 à Flavignac, au restaurant Le Saint-Fortunat.

L'Assemblée Générale réunie à cette occasion a élu les membres du Conseil d'Administration :

Présidente : Nicole Gourcerol

Vice-présidents : Marie Claire Sellas et Alain Gourinchas

Trésorière : Odette Magne

Secrétaire : Jacqueline Glénisson

Membre : Bernard Gourinchas

Souhaitons un bel avenir à cette association qui tient à cœur à bon nombre de ses adhérents.

# *Etat-Civil 2011*

## NAISSANCES

- ASTIER Lyse, Manon, Marie née à Limoges le 21 décembre
- BOURLOIS Louane Marie-Christine Bernadette née à Limoges le 5 juin
- DUCHIRON Simon né à Limoges le 20 novembre
- DUFOUR Mylan né à Limoges le 13 décembre
- FAUCHER Samuel Tristan né à Limoges le 2 septembre
- FERDEL Gaspard né à Limoges le 12 avril
- GATARD Emma née à Limoges le 17 juin
- GERBAUD Yoris Estéban né à Limoges le 21 février
- HARO Angie Marie-Dolorès née à Limoges le 9 mars
- LAUCOURNET Samuel né à Limoges le 9 juillet
- LE ROUX Servane Soizic Elise née à Limoges le 22 août
- MACINEIRAS Léon né à Limoges le 4 août
- NGUYEN CESSAT Léla-Mai née à Limoges le 6 avril
- SERIER Gaétan Antoine Martial né à Limoges le 13 mai

## MARIAGES

- BACHELIER Aymeric Jean-Christian et VILAUME Audrey le 3 septembre
- BLAIGNE Xavier et DEGUILLAUME Sandrine Gisèle Simone le 4 juin
- CHAMPREDONDE Stéphane, Julien, Eric et SOVANNARATH Lise, Thida le 28 mai
- DUPEYROUX Laurent Pascal et ANDRIEUX Caroline le 20 août
- MASSALOUX Damien, Edouard et NICOLAU Stéphanie, Maria le 9 juillet
- NAUDON David Loïc et PRADIER Isabelle le 18 juin
- SENEZ Francis Maurice Yves et MOREAU Brigitte le 16 juillet
- SERIER Frédéric et LAURENT Natacha Fatima le 16 juillet
- TOURNOIS Benjamin, Joël, Michel et GENEST Carolane Jeannine Yvette le 12 novembre

## DÉCÈS

- ARMAND Marie Louise veuve BRÉMONT le 6 août
- DUSSOUBS Bernard le 21 juin
- MOURGUET Fernand François le 10 décembre
- PEYRICHOU Léonie veuve QUINQUE le 10 février
- TESSIER Odile Marietta Gabrielle Josèphe épouse DARTHOUT le 21 avril
- VAREILLE Jean Jacques le 30 octobre
- VERLET Jacqueline Lucienne Yvonne Rose le 6 novembre

# Fêtes et manifestations

## JUILLET

- Mercredi 11 :  
Marché de producteurs de pays organisé par l'Office de Tourisme et le Comité de Jumelage
- Samedi 14 :  
Méchoui à Puyrenon par Road Intruders
- Samedi 14 :  
Soirée clowns à Chazelas par Ap'Nez
- Jeudi 26 et vendredi 27 :  
Soirée cirque à moustache à Chazelas par Ap'Nez

Marché tous les samedis matin  
place du Général de Gaulle  
de 8h à 13h.

## AOUT

- Dimanche 5 :  
12 h à vélo par l'UCF
- Mercredi 8 :  
Marché de producteurs de pays organisé par l'Office de Tourisme et le Comité de Jumelage
- Vendredi 10 :  
Concert du Festival de Musique de Saint-Yrieix à l'église
- Mercredi 15 :  
Concours de pétanque par l'ASF
- Mercredi 15 :  
Feu d'artifice sur le lac, animations foraines et bal gratuit
- Mardi 21 :  
Balade accompagnée par l'Office de Tourisme
- Vendredi 24 :  
Journée en République Ap'Nezienne à Chazelas par Ap'Nez
- Samedi 25 :  
Poésie Punk, Punk poétique à Chazelas par Ap'Nez
- Dimanche 26 :  
Journée citoyenne en République Ap'nezienne à Chazelas par Ap'Nez

## SEPTEMBRE

- Dimanche 23 :  
Thé dansant par l'Amicale du 3<sup>ème</sup> Age
- Samedi 29 :  
Portes ouvertes par Gymnastique Volontaire
- Samedi 29 :  
Repas-spectacle à Chazelas par Ap'Nez

## OCTOBRE

- Samedi 6 :  
Concours de belote par l'ASF
- Mercredi 17 :  
Cinéma à la salle des fêtes
- Samedi 20 :  
Course pédestre de la Pomme par l'UCF
- Dimanche 21 :  
Fête du Cidre et vide-greniers par l'UCF

Agenda des manifestations sur le territoire de la Communauté de Communes disponible à l'Office de Tourisme au 05 55 78 51 13 et [www.montsdechalus.fr](http://www.montsdechalus.fr)

# *Informations pratiques*

## MAIRIE

### **Horaires d'ouverture du secrétariat :**

Le mardi, mercredi, vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h

Le lundi, jeudi : de 14 h à 17h

Le samedi : de 9h à 12h

*Attention ces horaires sont susceptibles de modifications.*

*Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.*

*Le secrétariat sera fermé tous les samedis suivant un conseil municipal*

*et les 30 juin, 7 juillet, 4,11 et 18 août*

*ainsi que tous les matins du 17 juillet au 14 août inclus.*

### **Permanences du maire :**

mercredi après-midi sur RDV

### **Permanences des adjoints :**

Christine Sazerat : mardi après-midi sur RDV

Christian Desroche, Alain Passerieux et Christophe Lagneau : samedi matin sur RDV

### **Permanences assistant social :**

2<sup>ème</sup> mardi du mois de 9h30 à 12h **sur RDV**

Ou ☎ : 05 55 43 06 06 en dehors de cette permanence.

## SERVICES

### **Electricité :**

En cas de panne ou de problème liés au réseau électrique,  
contacter les services de E.R.D.F. au 09 726 750 87.

### **Eau :**

En cas de fuite ou de problème liés à la distribution d'eau ou pour tout renseignement,  
contacter la SAUR au 02 47 25 35 45.

### **Téléphone :**

En cas de dérangement ou de problème liés au réseau de téléphone,  
composer le 10 13.

### **Ordures ménagères :**

Pour tout renseignement et information, vous pouvez contacter  
la Communauté de Communes des Monts de Châlus au 05 55 78 67 93.

### **Horaires déchetteries :**

#### Déchetterie de Nexon

(située sur la voie de contournement,  
près de l'avenue de la Gare) :

- lundi de 8h à 12h et de 14h à 18h
- mercredi de 8h à 12h
- vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h
- samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h

#### Déchetterie de Châlus

(située route d'Oradour sur Vayres) :

- lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- vendredi de 14h à 18h
- samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h  
(fermeture à 17h du 01/11 au 31/03)

